Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale de la FFVB
Samedi 4 octobre 2014
PARIS/CNOSF

ADOPTE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DES 30 ET 31 MAI 2015

PERIGUEUX/BOULAZAC

PRESENCES DURANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

LIGUES	NOM DES DELEGUES PRESENTS	TITULAIRES (T) SUPPEANTS (S) SUPPLEANT VOTANT (SV)	VOIX AUTORISEES POUR L'AG DU 04/10/2014		VOIX GSA AUTORISES	
ALSACE	Patrick KURTZ	T	133	45	46	16
	Isabelle BROGLY	T		44		15
	Georges MEYER	SV		44		15
	Nelly KEIFLIN	S				
	Jacques TARRACOR	S				
AQUITAINE	Yves LABROUSSE	T	168	56	63	21
	Michel DINEAUX	T		56		21
	Jacques MOREAU	SV		56		21
AUVERGNE	Délégation non représentée					
BOURGOGNE	Bernard PLISSET	T	67	23	31	11
	Thierry GUENEAU	T		22		10
	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	T		22		10
	Pierre-Etienne LESAVRE	S				
BRETAGNE	David QUINTIN	T	251	84	93	31
	Viviane LE THOMAS	T		84		31

	Pierrick HAMON	T		83		31
CENTRE	Jean-Claude RABOUIN	T	83	28	31	11
	Jean-Michel BARRE	T		28		10
	Delphine VIALA	SV		27		10
CHAMPAGNE-ARDENNE	Arnaud MILARD	SV	30	30	13	13
CORSE	**Délégation non représentée**					
COTE D'AZUR	Gérald HENRY	T	157	53	48	16
	Frédéric PASTORELLO	T		52		16
	Jean-Michel ROULLIER	T		52		16
FLANDRES	Didier DECONNINCK	T	211	71	73	25
	Pierre-Yves VANALDERWELT	T		70		24
	Sandra FERON	SV		70		24
FRANCHE-COMTE	**Délégation non représentée**					
ILE DE FRANCE	Jean-Louis LARZUL	T	520	130	177	45
	Philippe VENDRAMINI	T		130		44
	Sébastien GONÇALVES	T		130		44
	Yves MOLINARIO	T		130		44
	Sandrine DELAMARRE					
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Linda ROYO	T	167	56	60	20
	Jean-Pierre MELJAC	T		56		20
	Brigitte GEILER	T		55		20
LIMOUSIN						

LORRAINE	Albert CHARPENTIER	T	129	43	54	18
	Jean-Marc QUESTE	T		43		18
	Patrick REMY	T		43		18
MIDI-PYRENEES	Pascal ALLAMASSEY	T	106	36	44	15
	Guillaume BITON	T		35		15
	Benjamin RAT	SV		35		14
BASSE-NORMANDIE	Nathalie VALLOGNES	T	31	31	13	13
HAUTE-NORMANDIE	François DESHAYES	T	36	18	15	8
	Bertrand LAURET	SV		18		7
	Pierrick LE BALC'H					
PAYS DE LA LOIRE	Françoise DE BERNON	T	250	84	94	32
	Claude GANGLOFF	T		83		31
	Pierre LOREAU	T		83		31
PICARDIE	Jean-Didier JAWORSKI	T	66	33	27	14
	Frédéric DUBOIS	SV		33		13
POITOU-CHARENTES	Didier SAPIN	T	105	35	45	15
	Françoise BRIZARD	T		35		15
	Michèle GIRAUD-BAHUET	SV		35		15
	Jean-Luc BAHUET	S				

PROVENCE	Alain ARIA	T	129	43	47	16
	Christine MOURADIAN	T		43		16
	Frédéric SIEGL	T		43		15
RHONE-ALPES	Véronique FRELAT	T	0	0	0	0
	Thierry PLACETTE	T				
	Bernard THIVILLIER	T				
GUADELOUPE	**Délégation non représentée**					
GUYANE	Cristophe DALPHRASE	T	**Délégation présente – non votante**			
	Francine AUGUSTIN	S				
ILES DU NORD	**Délégation non représentée**					
MARTINIQUAISE	**Délégation non représentée**					
MAYOTTE	**Délégation non représentée**					
NOUVELLE CALEDONIE	**Délégation non représentée**					
LA REUNION	Florence AVABY	T	54	54	20	20
	Frédéric CHAN TONG					
ST-PIERRE ET MIQUELON	**Délégation non représentée**					
WALLIS ET FUTUNA	**Délégation non représentée**					

SOCIETE DE VOTES ELECTRONIQUES – NUMEROS DE BOITIERS REMIS AUX DELEGATIONS.

Ce numéro est apposé dans tous les votes détaillés

Numéro	Nom	Ligue
1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE
37	Bastien BARRAQUET	LIGUE BASSE-NORMANDIE
38	Pierrick LE BALC'H	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE
54	Florence ABABY	LIGUE LA REUNION

AUTRES PRESENCES (NON REPRESENTANTS DES GSA)

Yves BOUGET	Président
Alain DE FABRY	Secrétaire Général
Estelle MORCANT-RIQUIER	Secrétaire Générale Adjointe
Christian CHEBASSIER	Trésorier Général
Nathalie HENAULT	Trésorière Générale Adjointe Responsable du Secteur Communication/Marketing/Evènementiel
Valérie DELOUTRE	Vice-Présidente, Chargée de Mission Outre-Mer
Jean-Paul ALORO	Vice-Président
François FOCARD	Vice-Président de la FFVB, Responsable du Secteur Technique et Haut-Niveau
Jean-Paul DUBIER	Vice-Président, Chargé du Secteur Développement et Vie Fédérale Trésorier Général Adjoint
Christian ALBE	Membre du Conseil d'Administration
Eric TANGUY	Membre du Conseil d'Administration
Aline GEMISE-FAREAU	Présidente du Conseil de Surveillance
Richard GOUX	Membre du Conseil de Surveillance
Alain GRIGUER	Membre du Conseil de Surveillance
Patricia MAZZOLA	Membre du Conseil de Surveillance
Virginie MOINEAU	Membre du Conseil de Surveillance
Claude ROCHE	Membre du Conseil de Surveillance
Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Claude DENGREVILLE	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG
Elisabeth ROSSI	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Serge CORVISIER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Rodolphe ADAM	Président de la Commission Centrale Sportive (présent l'après-midi)
Yanick CHALADAY	Président de la Commission Fédérale d'Appel
Karim KHEMIRI-LEVY	Président de la Commission Centrale Beach
Jean-François MOLEY	Président de la Commission Centrale des Educateurs/Emploi
Jacques LAGNIER	Président du Conseil Supérieur de la DNACG
Georges LOISNEL	Président de la Commission Centrale de Discipline et d'Ethique
Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux Comptes
Marine DOUSSAINT FONTAINE	Assistante de la Commissaire aux Comptes
Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO	Directeur Technique National
Benjamin FLORENTIN	Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France
Arnaud DAGORNE	Directeur Général
Sylvie PROUVÉ	Secrétaire de Direction
Anne LANDOIS-FAVRET	Chargée d'Accueil et Secrétariat
Christine SIDICINA	Chargée d'Accueil et Secrétariat
Paul-Antoine DUMOND	Juriste
Sylvie BERNIER	Responsable Comptable
Thierry BOLOMEY	Informaticien
Caroline THOMAS	Responsable de Communication et Promotion

SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB à 10h05

Yves BOUGET (Président) donne la parole à M. Benjamin FLORENTIN, Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France

Benjamin FLORENTIN, Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France :

« Bonjour à toutes et à tous. Je suis le régional de l'étape, le Directeur Régional Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale d'Ile de France. Tout d'abord, je tenais à me réjouir des succès récents bien évidemment de l'Equipe de France Masculine de Volley-Ball. La très belle prestation de l'équipe aux Championnats du Monde constitue une montée en puissance très intéressante à 2 ans des Jeux de Rio. Vous savez que le Ministère soutient très fortement les Fédérations dans leurs efforts en matière de Haut-Niveau. Afin d'assurer la meilleure représentation de la France à ces Jeux Olympiques, tout doit être fait et construit pour que l'Equipe de France bénéficie, à 2 ans de l'échéance, des meilleures conditions de préparation. Elle doit bien évidemment continuer sur cette lancée. Je suis donc ravi d'assister à cette Assemblée Générale et au nom de l'Etat, j'adresse tous mes vœux de réussite à cette belle discipline. Elle fait partie, vous le savez bien, du patrimoine sportif français et j'espère pour elle toute l'exposition et tout l'engouement populaire qu'elle mérite. Je vous remercie ».

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président) demande au Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales (CSOEAG) de faire son rapport.

1. Rapport de la CSOEAG *(discours intégral)* – Georges GUILLET (Président de la CSOEAG)

« Bonjour à tous, Mesdames Messieurs,

Les textes réglementaires préparés par les commissions des statuts successives, adoptés par les Comités Directeurs antérieurs et votés en toute régularité par les AG nous ont amenés parfois, parce qu'ils n'étaient pas exhaustifs, à avoir quelques tolérances lorsque les interlocuteurs étaient de bonne foi. Ceci dans un esprit constructif afin de favoriser l'expression démocratique des représentants des GSA. L'article 11 des statuts, précise que dans le cas d'une assemblée générale convoquée à la suite d'une AG qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, l'attribution du nombre de voix aux GSA est identique à celle effectuée lors de l'AG initiale. Dans ce même article, il est également spécifié que sont seulement prises en compte les voix des GSA à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent. Cette obligation en lien avec tout type d'AG qu'elle soit reportée, faute de quorum, ou pas, est en contradiction avec ce qui est écrit pour l'attribution des voix lorsqu'il s'agit d'une AG reportée pour faute de quorum.
La CSOEAG a décidé de prendre en compte cette obligation concernant les GSA à jour administrativement et financièrement telle qu'elle est précisée à l'art 11 des statuts à l'avant dernier alinéa de la page 9.
Nous avons attribué le même nombre de voix potentielles duquel nous avons soustrait les voix pour les GSA en dette.
Seules les Ligues qui ont respecté strictement l'article 9 du Règlement Intérieur (élections des délégués en AG, envoi de la liste des délégués élus à j+15 en lettre recommandé et avec un extrait de PV d'AG) ; seules ces Ligues peuvent voter.
La présente Assemblée Générale n'ayant pas de quorum obligatoire, les décisions sont prises à la majorité des voix ou aux 2/3 des voix et des GSA pour les questions d'ordre extraordinaire.
Pour la présente Assemblée Générale, il y a 2693 voix en séance et 995 GSA représentés.

Georges GUILLET
Président CSOEAG

Interventions

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) intervient sur l'Article 11 des statuts, notamment sur l'application du barème, les voix appliquées auraient dû être celles du 16 février 2014.

Yves BOUGET (Président) souhaite connaître la position de la CSOEAG.

Georges GUILLET (Président de la CSOEAG) indique que la CSOAEG maintient sa position.
« Sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème ».

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Yves BOUGET (Président) soumet aux voix le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Martigues les 8 et 9 juin 2013.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) rappelle le processus des votes sur les boitiers, puis il présente la Société UBIQUS en charge des votes.

2. PROCES VERBAL DE LA 73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB MARTIGUES LES 8 ET 9 JUIN 2013 :

VOTE 1 : RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE L'AG DES 8 ET 9 JUIN 2013 MARTIGUES

POUR :	**2 147**	**(80,71%)**
CONTRE :	422	(15,86%)
ABSTENTIONS :	91	(3,42%)
Soit un total :	**2 660 voix**	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 1 : RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 8 ET 9 JUIN 2013 MARTIGUES

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre			**Total :**	**91**	
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour										
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour			**Total :**	**422**						
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour										
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour										
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour										
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour										
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour										
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour										
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour										
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										

Total :	**2147**

Puis la parole est donnée à **Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance).**

Discours d'allocution - Aline GEMISE-FAREAU (Discours additif)

« Depuis l'assemblée générale de Pleumeur-Bodou, le Conseil de Surveillance a été particulièrement sollicité par les différents acteurs du Volley-Ball lui demandant d'intervenir sur tel ou tel point notamment sur des décisions prises par l'exécutif ou sur des interprétations de textes règlementaires.
Cependant les textes actuels confèrent au Conseil de Surveillance un rôle très restrictif et ses moyens de contrôle et de surveillance sont limités à des constats ou recommandations formulées au travers ses Procès-Verbaux, ou les interventions de sa présidente aux réunions de Conseil d'administration.
C'est dans ce contexte quelque peu compliqué que le Conseil de Surveillance a poursuivi sa mission durant ces 6 derniers mois. Nous nous félicitons que le Président nous ait honorés de sa présence lors d'une de nos réunions.
Le contrôle de la gestion de la Fédération se poursuit avec la même régularité grâce à la production et à l'examen de différents tableaux de bord et dossiers (social, financier, DTN…) fournis par les services fédéraux.
Les échanges téléphoniques et informatiques entre les membres du Conseil permettent que les prises de position, votes et courriers soient le résultat d'un véritable travail de concertation collégial dont je ne suis que la porte-parole. J'en profite pour remercier les conseillers pour leur disponibilité à réagir à l'actualité fédérale et pour leur investissement au sein du Conseil.
Une mission d'audit de l'IFVB et du CNVB et des Pôles Beach volley a été lancée. Les analyses de ce gros travail restent à finaliser, le manque de moyens en secrétariat alloué au Conseil n'a pas permis sa restitution avant cette assemblée générale.
Mais ces points positifs liés à notre mission et à notre place dans la gouvernance de la fédération ne sauraient nous faire passer sous silence un certain nombre de remarques que nous avons notées dans nos procès-verbaux.

Parmi celles-ci, nous croyons bon de souligner :

- *La divergence sur l'interprétation des textes sur la gouvernance de la fédération entre le Conseil de Surveillance et l'exécutif suite au vote de défiance prononcé lors de l'Assemblée Générale de Pleumeur-Bodou.*
- *La profonde réserve du Conseil sur le choix de la nouvelle date d'AG résultant de la conciliation du CNOSF. Date tardive qui interfère avec le démarrage d'une nouvelle saison sportive occasionnant des* ***prises de décisions de commissions ou du CA non validées*** *par* ***une AG fédérale.***
- *Les remarques formulées sur le fonctionnement de diverses commissions dont en particulier la commission de surveillance des opérations électorales et la commission des statuts et règlements qui n'ont pas produit de PV dans une période où l'application des règlements se doit d'être particulièrement rigoureuse.*
- *L'inquiétude que nous avons sur le budget fédéral eu égard à la* ***diminution*** *des produits et des subventions et à* ***l'augmentation des charges****, aux coûts liés aux différentes organisations.*
- *Les effets non perceptibles du projet zénith et des aides à projets sur l'augmentation du nombre de licenciés.*

Nous ne saurions conclure ce rapport additionnel sans associer le Conseil de Surveillance au Conseil d'administration de la fédération pour adresser de vives félicitations aux équipes qui ont représenté la France durant ces derniers mois avec une mention particulière pour l'équipe de France masculine pour son brillant résultat aux championnats du monde en souhaitant que cette réussite rejaillisse sur l'ensemble du Volley-Ball français.

Aline GEMISE-FAREAU

Présidente du Conseil de Surveillance

3. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (période du 6 juin 2013 au 31 12 2013)

« Voilà tout juste un an que la nouvelle gouvernance de la fédération a été mise en place et que vous nous avez élus à cette nouvelle instance qu'est le Conseil de Surveillance.

Indépendant de l'exécutif le Conseil de Surveillance n'en est pas moins partie prenante du devenir du Volley-Ball français.

C'est avec un esprit constructif que nos travaux se sont déroulés pendant les 7 mois qui nous séparent de la dernière assemblée générale

Ce second rapport, à l'instar de celui qui vous a été présenté à l'AG de juin, couvre une période réduite ce qui ne nous a pas permis de développer la totalité de notre champs d'intervention.

Après une phase d'adaptation qui a nécessité des ajustements, les relations avec le Conseil d'Administration semblent se normaliser et des échanges réguliers ont permis d'avancer dans notre mission. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire Général à chacune de nos réunions et nous espérons que les autres membres de l'exécutif et le DTN répondront à nos invitations.

Nous nous sommes structurés pour remplir notre mission. Une étape importante a été réalisée au travers de la rédaction d'un règlement général qui précise de façon plus détaillée les champs d'intervention du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de notre mission de contrôle, nous avons défini différents secteurs sur lesquels nous avons porté notre attention qui devraient normalement couvrir la globalité de notre mission et nous permettre d'avoir une démarche à la fois critique et de conseil.

Dès le mois de septembre différents groupes de travail ont été constitués dont les membres ont pu rencontrer, à l'occasion de réunions restreintes, différents responsables fédéraux élus, salariés ou membres de la DTN. Nous nous sommes réunis 3 fois de façon plénière depuis la dernière assemblée générale pour mener à bien des réflexions et analyser les dossiers suivants :

SUIVI FINANCIER ET SOCIAL :

Sans interférer sur le rôle de la CCF le conseil de surveillance a réclamé mais également participé à la mise en place de tableaux de bord qui permettent un réel suivi d'activité. Il a maintenant communication des documents financiers qu'il a souhaité obtenir.

Le suivi des 4 secteurs analytiques du budget (fonctionnement fédéral, DTN, sportive et organisation, communication, marketing) qui n'est pas encore opérationnel sera un outil important pour le conseil de surveillance.

Une rencontre avec le Trésorier, la veille de chaque réunion du Conseil, complète l'information. Il est convenu qu'il participe également deux fois par an aux débats du Conseil lors de ses réunions plénières.

Les documents en notre possession au moment de la rédaction de ce rapport laissent espérer un excédent et le Conseil s'en félicite. Cependant la date de l'Assemblée Générale étant très proche de l'arrêté des comptes, nous précisons que nous n'avons pas eu la possibilité d'analyser les résultats définitifs de l'année.

Aussi, nous porterons une attention soutenue aux résultats du 1er trimestre 2014, en particulier au niveau des charges et produits portant sur la période 2013, ayant fait l'objet (ou non) de provisions.

PROJET FEDERAL : axe important que le Conseil de Surveillance a décidé de suivre particulièrement dans sa mise en œuvre. Le projet fédéral dans son ensemble ayant été publié très récemment, il fera l'objet d'un suivi particulier dans les prochains mois.

Notre observation s'est uniquement portée sur le projet zénith et plusieurs rencontres ont été organisées avec la DTN ...

Compte tenu du délai de mise en œuvre de ce projet, aucun constat ne peut en être réellement tiré. La difficulté pour le suivi de ce pan du projet fédéral est que ce secteur est en construction et que nous manquons encore de repères.

Pour la partie suivi financier du projet des documents ont bien été produits mais incomplets compte tenu des différentes évolutions et dans l'attente de la signature de la Convention d'Objectif 2014 avec le Ministère aucun budget ne nous a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance cependant, marque son inquiétude sur le tassement des licences au 31 décembre. A ce sujet un groupe de travail sur l'évolution des licences a été constitué.

SUIVI DU HAUT NIVEAU : ce sujet qui n'était pas prioritaire pour le Conseil de Surveillance est apparu plus sensible compte tenu des objectifs et des orientations affichées par le Conseil d'Administration et la DTN.

Le projet d'une maison du Volley-Ball et le regroupement des Equipes de France peut peut-être avoir du sens mais vu sa connaissance actuelle du projet, le Conseil de Surveillance s'inquiète des conséquences sportives, financières et sociales de sa mise en œuvre. A cet effet le Conseil de Surveillance vient de créer un groupe de travail chargé de procéder à une analyse du CNVB et de l'IFVB, pôles Beach volley inclus. Les axes de travail sont, comme on le voit, particulièrement nombreux et d'autres chantiers nous attendent. Mais nous ne saurons négliger, comme les statuts le précisent, de mener dans les mois qui viennent des actions permettant de favoriser le dialogue entre les acteurs du volley-ball afin que les réformes importantes entreprises par la FFVB se déroulent dans un climat de confiance ».

Aline GEMISE-FAREAU

Présidente du Conseil de Surveillance

Intervention :

Jacques MOREAU (Aquitaine) souhaite savoir s'il y a d'autres procédures en cours autres que le CNOSF.

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du CS) : indique « en attente du délibéré ».

Yves BOUGET (Président) donne lecture de l'Additif au Rapport Moral.

4. ADDITIF AU RAPPORT MORAL :

Mesdames, Messieurs,

Pour réussir, je ne connais qu'une seule méthode : le travail, le travail encore et toujours.

Je pense qu'il est crucial que cette équipe présente ce jour devant vous et élue par l'ensemble de nos clubs pour une olympiade puisse continuer à développer son projet.

Le temps n'est plus aujourd'hui aux digressions, ambitions individuelles, querelles et entreprises de dénigrement.

Un travail considérable a été effectué pour que Notre Assemblée Générale soit exemplaire, apaisée, digne et afin que tous ensemble nous réussissions ce qui n'a pas été fait depuis très longtemps :

L'UNITÉ du VOLLEY FRANÇAIS

Mais notre futur est aussi source d'unité. Il possède un potentiel et des perspectives formidables pour l'expression de notre sport. Ce potentiel réside bien évidemment dans nos forces de 2014 qui sont les atouts de demain.

I – Notre identité :

Aujourd'hui, nous sommes :

- un sport olympique avec une pratique mixte et paritaire en nombre de licenciés.

- le deuxième sport scolaire et le premier sport universitaire dont les pratiquants d'hier sont les décideurs d'aujourd'hui tant au sein des entreprises que des collectivités territoriales.

- à l'heure ou la société est en recherche « de valeurs », nous sommes un sport sain, sans violence, avec une intégrité réelle des résultats sportifs.

- nous sommes un sport avec des pratiques multiples tout au long de l'année qui permettent d'envisager avec sérénité une véritable couverture télévisuelle.

Comme vous avez d'ailleurs pu le constater, Be Insports, à travers la Ligue Mondiale et les Championnats du Monde, a concrétisé le contrat de 4 ans qui nous lie.

II – Le Bilan Sportif :

- une Équipe de France Masculine avec un entraineur emblématique à sa tête, reconnu par toutes et par tous à travers le monde.

- une Équipe de France qui termine 4ème des championnats du monde, ce qui nous réjouit tous après avoir fait l'admiration de l'ensemble des dirigeants de la planète volley pour la novation du jeu proposé et le formidable état d'esprit qui l'a animée.

Je rappelle que cette Equipe de France a terminé première de la poule de 6 puis première de la poule de 8 (devant le futur champion du Monde) puis première de la poule de 3.

Etre dans le dernier carré est une performance historique, c'est la deuxième fois seulement après l'épopée de 2002 et ce après avoir battu successivement 6 équipes placées devant nous au ranking mondial.

Je salue l'humilité, la rigueur, l'envie de vaincre ensemble mis en exergue par Laurent Tillie dont j'aurais aimé qu'il soit remercié aujourd'hui par notre assemblée.

Je salue également le staff qui a travaillé sans relâche depuis début mai pour obtenir une finale de ligue mondiale avec 10 victoires sur 12 matchs puis 10 sur 13 matchs au championnat du Monde.

Une grande partie de cette équipe a vécu des victoires en catégorie jeunes en 2007 et 2008, preuve de l'importance de la formation initiale, gageons qu'avec cette expérience acquise lors de cette saison historique, elle saura grandir et être compétitive en 2015 pour les championnats d'Europe et être au rendez-vous de Rio pour les JO.

- mais l'été 2014 a été riche aussi des performances de nos autres équipes masculines :

médaille de bronze aux Championnats d'Europe de nos juniors masculins (-20 ans).

médaille de bronze de nos jeunes de – 21 ans et en – 17 ans aux Championnats du Monde de Beach.

- le secteur féminin lui a été plus à la peine mais l'Equipe de France a réussi la performance de se qualifier pour les barrages des Championnats d'Europe après une magnifique performance en Israël, alors que tout le monde la voyait déjà éliminée. Je souligne que cette Équipe de France Féminine comprend plusieurs joueuses n'ayant pratiquement pas joué lors de la saison en clubs. Il y a là une vraie piste de réflexion si nous voulons faire progresser le secteur féminin.

Préparer l'avenir de nos Equipes de France, vitrine de notre volley national, est une de mes priorités depuis mon élection et je sais qu'elle est aussi la vôtre. C'est pourquoi la convention négociée avec la LNV prévoyait de manière progressive, et ce jusqu'en 2017, la présence d'un nombre minimum de joueuses et joueurs français sur le terrain et non pas seulement dans l'effectif.

Je regrette que la LNV après avoir voté à l'unanimité ce dispositif ait ajourné son application sous un prétexte fallacieux dû à l'environnement sportif (contentieux en cours dans le Basket pro).

- une médiatisation 2013/2014 sans précédent grâce à l'apport d'une nouvelle agence de presse mais aussi grâce à la disponibilité des joueuses et joueurs des Équipes de France. Je pense que vous avez tous constaté l'immense impact TV, presse et radios lors de ce championnat du monde. Je vous ai joint les éléments de communication en annexe.

- 2014 une nouvelle année, un même cap avec la LNV.

Il est fixé par la convention FFVB/LNV 2014-2017 dont la conclusion constitue le socle de notre projet commun avec le volley professionnel : le volley ne peut se permettre une autre voie.

Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les acteurs économiques, les décideurs du sport français qui en font le constat au regard de la concurrence économique et des choix des médias en terme d'exposition ou les familles en terme de pratique pour les enfants.

Un des axes forts de cette nouvelle coopération, c'est l'objectif « RIOKYO » afin que nos équipes nationales soient au rendez-vous aux Jeux Olympiques dès 2016 à Rio mais aussi en 2020 à Tokyo. La préparation et l'émergence des talents débutent déjà, aussi la convention conduit à permettre à nos jeunes de jouer et se former au haut niveau par leur intégration rapide dans les effectifs pros.

La génération talentueuse des Toniutti, N'Gapeth et consorts dont la préformation a été assurée par nos pôles espoirs et pôles France doit être suivie par d'autres afin d'atteindre l'excellence.

Le Ministre Monsieur Braillard, lors de sa visite à Katowice lors des championnats du monde à qui a été présenté notre projet politique a déclaré :

« Le Ministre valide avec enthousiasme l'intégralité du projet RIOKYO ainsi que ses composantes structurelles. Il attend du Volley Français une véritable unité à travers ce projet fédérateur ».

Comme vous pouvez le constater à travers ces exemples qui sont loin d'être exhaustifs, nos forces 2014 sont certaines et nous donnent le devoir d'espérer et d'essayer ensemble.

III – Les sources de progrès :

Il reste cependant de nombreux points faibles à améliorer ensemble :

1- Œuvrer ensemble sur les projets et valoriser notre richesse territoriale :
250 clubs labélisés, des centaines de tournois de beach, des compétitions jeunes majeures que sont les volleyades et mini volleyades.
2- Soutenir bien davantage les initiatives locales avec le monde scolaire.

3- Favoriser le beach comme vecteur de croissance avec des sites à développer (salles semi-couvertes, terrains de plage, bases de loisirs ou stages de beach).

4- Accentuer la détection et la formation dans la pratique féminine afin d'arriver vite et fort aux places d'honneur en senior.

5- Développer les licences événementielles car elles sont une autre forme de pratique. Arrêter la gratuité et se servir de cet outil pour « approcher » les fédérations affinitaires.

6- Créer du lien avec les affinitaires tout en réaffirmant nos valeurs auprès des pratiquants extérieurs à la FFVB, nous sommes 300 000 pratiquants.

7- Inculquer davantage la culture du haut niveau d'abord parce que c'est le sommet de la pyramide d'un sport mais aussi pour obtenir des participations régulières aux grandes compétitions et y obtenir des résultats significatifs.

8- Créer et reconstituer le réseau pour que notre volley soit présent partout où cela est nécessaire et utile : FIVB, CEV, Assemblée Nationale, Sénat, Ministère, CNOSF, CNDS, administrations et instances dédiées (CSA, AFLD, ARJEL …).

Bien évidemment, ces actions ne sont pas à dissocier mais sont complémentaires et participeront à nous redonner toute notre place.

Ces items permettront d'établir ensemble j'en suis sûr « des contrats d'objectifs ou des conventions d'accompagnement », le contenu prenant le pas sur le titre.

L'AG d'aujourd'hui est une étape décisive pour construire ensemble les futurs succès de tous les aspects différenciés de notre sport. Elle peut permettre de continuer et achever la rénovation entreprisen tout comme elle peut nous ramener aux heures sombres que notre Fédération a connues.

IV – Nos Finances :

1/ En 2013 -2014 :

Bien sûr, tout cela ne peut exister qu'avec des moyens. Après des années très dures où nous avons flirté avec la mise sous tutelle, nous ne devons plus jamais revivre ces périodes sombres.

Aujourd'hui, nos finances sont saines.

Je rappelle qu'une Fédération forte, c'est une Fédération dont les fonds associatifs représentent au moins 25% de son budget. Il nous reste encore du chemin à parcourir.

Au quotidien, sous l'autorité du Trésorier Général et le contrôle du Directeur Général, nous devons faire montre d'une grande rigueur et de prudence.

La gestion de la Fédération nécessite de s'appuyer sur des compétences fortes. Pour cela, nous avons :

- recruté et mis en place une Direction salariée et renforcé le service comptable.

- installé de nouveaux juristes au service des clubs, de la DNACG et de la Fédération.

- nous sommes en cours de recrutement d'un responsable commercial et d'un responsable événementiel, car ce sont deux domaines stratégiques pour notre développement.

Les autres services sont encore à professionnaliser dans la méthode et les modalités d'exécution.

La structuration humaine est désormais achevée.

Concernant les recettes, nous avons amorcé la diversification des revenus avec la création d'une boutique fédérale « on line » et proposé pour la première fois des paris sportifs qui s'avèrent un vrai succès sur les matchs de l'Equipe de France et la Coupe de France.

A titre d'exemple, il y a eu 130 000 € de mises sur le TQCM et 250 000 € sur la Ligue Mondiale.

Notre devoir est désormais de trouver de nouvelles ressources pour 2014/2015 afin de limiter les contributions de nos adhérents.

Notre budget est fondé sur des équilibres fragiles mais face à des enjeux de structuration, au soutien nécessaire du haut niveau et à l'accompagnement territorial ainsi que la modernisation urgente de l'informatique fédérale, il nous faudra investir.

Une des voies existantes consisterait à augmenter notre « surface » de licenciés événementiels durant la haute saison et de les fidéliser par une multitude d'actions en milieu scolaire.

Nous sommes toutes et tous dans un contexte difficile de désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales qui diminuent nos ressources. L'onde de choc n'est pas terminée.

Il faut que nous ayons conscience, que dans le même temps, des opportunités se font jour dans le cadre d'une évolution profonde de la relation contractuelle liant l'Etat et la Fédération comme celles des collectivités locales avec vos groupements sportifs.

Les opportunités, ce sont des aides ciblées sur l'emploi, l'accès favorisé des femmes à la pratique, les animations auprès des jeunes et plus particulièrement ceux en difficultés, le sport facteur de santé publique, le développement durable, l'obtention de normes ISO, l'accueil de grands événements avec une logique de résultats et de performances par rapport aux objectifs partagés.

Cela s'inscrit dans l'orientation du fonctionnement des pouvoirs publics : se concentrer sur l'essentiel et contribuer à réduire la dépense publique.

A titre d'exemple, la Région Ile de France nous demande quels sont nos événements nationaux et internationaux entre 2015 et 2017.

Le volley est attractif, il peut servir les intérêts du politique et alors ?

Ayons conscience de cet enjeu et retournons ce besoin à notre avantage pour nous montrer, nous développer.

2/ <u>en 2015</u>

Au plan financier, le budget 2014 n'a entraîné aucune augmentation puisqu'il n'a pas été adopté ; ce sont donc les montants en vigueur en 2013 qui s'appliquent en 2014/2015.

Dans le contexte économique incertain que nous connaissons tous, **je suis prêt à proposer un gel des tarifs de licence et des engagements Fédéraux pour 2015/2016 à périmètre constant** et ce malgré des décisions qui s'imposent à nous en provenance de nos instances de tutelle – Ministère des Sports, FIVB et CEV- :

- Le Ministère des Sports :

Notre Convention d'objectifs est, je le rappelle, en baisse continue depuis 5 ans ; la subvention de l'Etat est passée de 1,8 à 1, 07 entre 2010 et 2014.

Le plan d'économie de 50 milliards présenté par le Premier Ministre en avril dernier comprend une baisse des crédits affectés aux subventions sportives et donc des missions exercées par notre Fédération en tant que service public.

Or, nous avons au titre de la politique du haut niveau, de la formation, de la mise en place du nouveau PES et des autres activités que l'Etat nous demande d'assumer (féminisation, accueil de nouveaux publics, sport santé, lutte contre les discriminations…) une dépense fédérale incompressible.

Si demain, notre subvention diminue encore sensiblement, ce qui est à craindre malheureusement, nous devrons garder la possibilité de financer par nous-mêmes ces activités et nos projets structurants (projet féminin, aides aux Pôles Espoirs, projet olympique…) et l'appel au fonds associatif ne pourra s'effectuer chaque année sous réserve de ne plus avoir de marge de manœuvre.

- Les décisions de la FIVB et de la CEV :

L'attribution tardive de compétitions internationales sur notre sol peut avoir un impact direct sur notre budget : cette année, nous avons hérité en janvier de l'accueil du TQCE féminin disputé à Moulins en mai dernier ; le résultat final est à l'équilibre grâce un engagement de la Fédération de plusieurs dizaines de milliers d'euro sans aucun frais somptuaire, je vous le garantis.

De même, le TQCM organisé après le nouvel an 2014 durant les vacances scolaires nous a certes permis de nous qualifier pour la Pologne ; mais cet évènement rassemblant 4 nations selon les standards

définis par la CEV, reçu début octobre 2013, avec 60 jours seulement de préparation, a eu un coût important ; or, la billetterie ou les subventions obtenues ne couvrent pas l'ensemble de ces frais d'organisation. Et vous savez comme moi que le CNDS n'a plus vocation à accompagner ce type de manifestations pour se consacrer à la pratique du sport par de nouveaux publics et l'aide aux manifestations exceptionnelles (Championnat du monde ou d'Europe). Reste cependant qu'il a marqué le début de notre collaboration média avec le groupe Be Insports.

Quels engagements en 2015 ?

Nous savons déjà que nous avons « hérité » par tirage au sort de l'organisation sur notre territoire d'un TQCE cadets en janvier 2015 pour lequel nous avons lancé en septembre auprès de vous, un appel à candidatures.

Nous avons le match barrage de notre équipe féminine séniors contre la Slovénie et nous ferons tout pour choisir un organisateur local qui soit à même de financer lui-même cet évènement capital pour disputer le 5ème championnat d'Europe consécutif.

Et en 2016 ?

Si nous obtenons l'accueil d'un TQO dans l'hypothèse où l'Equipe de France ne serait pas encore qualifiée, devrons-nous refuser ce tournoi ?

Refuser au motif que nous ne pourrions investir au nom du volley français afin de renforcer nos chances d'être à RIO, qui est pour beaucoup de nos interlocuteurs la preuve de notre dynamisme, de notre compétitivité et un élément clef pour l'acquisition de nouvelles ressources ?

Et je n'évoque pas en détail le rêve, le souhait de la FIVB et d'élus politiques Français que notre pays retrouve un évènement majeur de Beach international, à l'instar de BERLIN qui offre un Grand Slam en Allemagne depuis de nombreuses années.

Oui, je peux en témoigner, nos instances internationales ont un profond respect pour le volley français, ce qu'il représente mais elles attendent aussi avec impatience qu'il s'implique dans des évènements internationaux.

V- Une ambition internationale volontariste et structurante :

Le projet adopté à l'unanimité en avril 2014 par le Conseil d'administration de la FFVB de se porter candidat à l'organisation en France de l'Euro 2019 féminin ne sera soutenu par les autres fédérations que si nous démontrons, avant le choix du pays par la CEV, notre capacité et notre excellence d'accueil lors de compétitions disputées dans un futur proche sur notre territoire !

Après des championnats européens ou mondiaux d'équitation, de rugby féminin, de badminton, d'escrime, de tennis de table organisés en France depuis 3 ans, la liste des prochaines compétitions concerne :

- Le Basket : EURO 2015 masculin
- L'Aviron : Championnat du Monde 2015
- Le Cyclisme : Championnat du Monde sur piste en Février 2015
- Le Football avec l'Euro 2016
- Le Handball avec le Championnat du Monde masculin en 2017
- Le Hockey sur glace : Championnat du Monde Hommes en 2017
- La Lutte en 2017 avec l'accueil du Championnat du Monde
- Le Golf avec la Ryder 2018

Cette liste concerne de nombreux sports, dont nos concurrents directs pour la prise de licences dans nos clubs.

Et Nous ?

VI– Procédures, statuts et règlements : l'indispensable réforme

Il faut moderniser notre outil administratif et réglementaire par :

L'allégement de nos textes ; un seul mot d'ordre, la simplification, qui pourrait conduire par exemple avec la licence directe, à des listes électorales à jour de façon instantanée en un seul clic, grâce à des cotisations vérifiables en temps réel. Cela pourrait se traduire aussi par l'archivage des documents des clubs sur le serveur fédéral.

Cette réforme devrait débuter aujourd'hui par les statuts de notre Fédération et notre règlement intérieur qui dépassent les 67 pages contre 29 au Basket ou 41 au Football, fédérations sportives qui ont entre 5 et 20 fois plus de licenciés. De plus, pouvons-nous laisser perdurer des contradictions entre statuts et règlement intérieur qui ouvrent la porte à toutes les interprétations ?

Par ailleurs, conscient que les régions revendiquent une participation active aux décisions les concernant, je proposerai une grande réforme pour 2015/2016 : l'actuel Conseil National des Ligues (CNL) deviendrait une Commission Exécutive émanation du collège des Présidents de Ligue et une délégation des Présidents de CD.

Pour quelle compétence principale ? Pour quelle attribution statutaire ?

Cette commission serait décisionnaire (un budget et un Règlement Général) sur les sujets concernant le développement, les aides aux projets, les mutualisations régionales, le partage des expériences locales, les relations et interactions entre la Fédération et les Ligues. Il s'agit ainsi des sujets liés au sportif et aux conditions de participation à nos épreuves. Les dirigeants régionaux que vous êtes seront alors pleinement associés aux réflexions préparant les réformes ultérieures et maîtres du développement.

Notre sport doit être en mesure d'adapter ses règlements, ses textes aussi vite que l'environnement sportif, administratif, financier, l'exige à l'instar que ce que font les autres sports.

Un calendrier précis et respecté serait élaboré au début de chaque saison pour que le Conseil d'Administration présente (pour avis conforme) les modifications envisagées pour l'année suivante ou la saison N +2.

Il n'est en effet plus acceptable - sauf urgence imposée par la loi ou nos instances- de toiletter nos règlements mi-juillet en Conseil d'Administration comme cela est possible et prévu par nos textes actuels !

Voilà ce que je vous propose en complément de la modification d'adoption de nos Règlements Généraux.

La mise en place du paiement direct des licences est une réussite et un pas majeur dans notre modernisation.

L'informatisation de la prise de licences et de l'affiliation des clubs constitue la première pierre des services améliorés aux clubs ; d'autres fonctionnalités sont déjà conçues et vont être mises en œuvre en 2015 au sujet des engagements, des feuilles de match électroniques, de la prise de licence.

VII - DONNER UN NOUVEL ELAN au développement et aux succès du Volley-Ball français

Notre volley a des vertus formidables, un écho favorable dans de nombreuses collectivités locales même si aucun club n'existe, une empathie liée aux valeurs de collectif, d'esthétisme, de technicité qui y sont associées, comme cela a été démontré lors des manifestations sportives à destination des jeunes, les Volleyades, les Mini Volleyades et les Beach Volleyades magnifiquement organisées respectivement cette année en Côte d'Armor (St Brieuc), dans le Tarn (Albi) et en Côte d'Or (Dijon).

Cependant, nous devons avoir les armes pour exister, progresser et surtout aider les efforts que vous fournissez tous au quotidien dans vos clubs et pour vos clubs.

L'organisation permanente de la Fédération est presque achevée.

Notre sport n'a pas ou manque de relais, de réseau ; il se met en place, notamment par un rapprochement avec l'association des anciens internationaux dont beaucoup occupent un rôle dans le monde économique qui doit nous apporter davantage de ressources propres.

Notre sport n'a ou n'aurait pas la culture de la « gagne » si nous écoutons nos interlocuteurs du haut niveau (Ministère, INSEP, CNOSF, partenaires économiques, medias …) ; il convient de répondre tout d'abord que notre discipline est la seule parmi les sports collectifs français à avoir autant de clubs professionnels ayant gagné la Champions League depuis 15 ans (Paris Volley, Tours en H et Cannes en F) ; ce bilan est complété par la superbe victoire du Paris Volley en Coupe d'Europe en mars dernier.

Ensuite, il faut préciser que la pratique de notre discipline est davantage mondialisée et donc l'objet d'une extrême concurrence en Beach comme en indoor.

Je tiens aussi à souligner que le parcours exceptionnel de l'Equipe de France en Pologne auquel je rajouterai les 30 matchs officiels disputés cette année, constituent la victoire de tout le volley par l'addition des compétences :

- détection en club,
- formation en pôle,
- acquisition du haut niveau en club pro,
- Optimisation au niveau international par la mise en place de staff à haute valeur ajoutée ayant l'expérience des joutes internationales.

Plus largement, le bel été des Equipes de France augure d'un changement profond de notre comportement collectif en compétition : se qualifier à tous les grands tournois internationaux est un préalable, mais ensuite c'est être au meilleur niveau pour obtenir des performances significatives et reconnues.

Le projet féminin nommé « Ambition féminine partagée » entre dans cette optique et se construit actuellement après échanges de tous les acteurs de ce secteur (DTN, clubs pros, entraîneurs, cadres techniques, pouvoirs publics…) en juin dernier.

On ne peut parler d'unifier le volley sans tout d'abord rendre un vibrant hommage à tous les bénévoles qui dans les clubs, les Comités Départementaux, les ligues donnent de leur temps, leur énergie pour que notre volley vive au quotidien.

Je n'oublie pas non plus les membres de toutes nos commissions ainsi que les Dirigeants dont le travail considérable est un appui formidable et inestimable à notre fonctionnement dans des conditions souvent difficiles.

Ils sont la force essentielle et la clé de voute de la réussite de notre sport.

Il convient donc dans ces moments importants de savoir faire taire les conflits personnels afin de privilégier l'intérêt collectif. L'avenir de notre discipline, de notre Fédération, de ses ligues, comités et clubs doivent primer sur tout autre intérêt.

Je puis parfois me montrer fort peu civil, je le regrette mais est-ce bien là l'essentiel de notre mandat de Dirigeant Fédéral ?

J'ai été élu pour faire fonctionner un ensemble les personnes qui animent notre Fédération (élus et salariés) dans l'intérêt général.

Le travail de rénovation est en marche et commence à porter ses fruits, ne cassons pas la dynamique que nous avons créée et continuons à travailler pour réussir cette migration.

C'est le sens et l'essence de mon mandat depuis que nous œuvrons ensemble.

Rapport Moral 2013 – Rapports d'activités 2013

« Mesdames, Messieurs les délégués, je vous prie de trouver ci-dessous communication du rapport moral 2013.

Ce rapport moral s'inscrit bien évidemment dans la droite ligne de la délégation ministérielle dont nous sommes dépositaires afin de gérer au mieux celle-ci dans l'intérêt général de notre sport.

Cela veut dire en l'espèce que nous avons, dans le cadre de cette délégation, le devoir de développer des actions visant à faire en sorte que le Volley connaisse un réel développement quantitatif et permette l'avènement d'un Volley de Haut-Niveau représentatif pour notre nation.

Bien évidemment et vous le comprenez fort bien, ce Rapport Moral est dans la continuité du mandat électoral que nous avons reçu le 12 janvier 2013, qui est lui-même la résultante de notre programme de campagne.

Dans ce cadre, nous nous sommes donnés pour mission par nos actions :

1- de restructurer le Volley Français,
2- de lui redonner une nouvelle visibilité,
3- le mettre sur « la route de Rio » à travers un Parcours d'Excellence Sportive renouvelé, véritable acte fondateur du Haut-Niveau. Ce PES devra inscrire notre discipline dans une participation Olympique récurrente quelle qu'en soit la déclinaison spécifique.

Dans ce cadre, quel bilan pouvons-nous tirer de nos actions en 2013 ?

1/ La structuration

Après avoir établi un bilan d'étape mettant en exergue les déficits importants récurrents existants, nous avons porté notre action sur :

a- La méthode de fonctionnement de la Fédération

Nous distinguons désormais ce qui est de la responsabilité et du rôle des élus et des salariés dans le fonctionnement opérationnel de la Fédération. Pour ce faire et afin d'optimiser le fonctionnement, nous avons embauché un DGA qui est clairement désormais le responsable hiérarchique du personnel fédéral et donc le garant de son optimisation. D'autre part, nous avons fait en sorte qu'une nouvelle attitude des élus, plus responsable et moins électoraliste se fasse jour au sein de notre Fédération.

b- Les RH

Tout en gérant les choix du passé dont les options en ressources humaines n'ont pas toujours été dictées par des critères de compétences et/ou d'efficacité, nous avons procédé :

- à un véritable bilan de compétence à travers l'entretien individuel de tous les salariés,
- à l'embauche d'un DG (cf intro),
- au renforcement du service comptable (qui était dans une situation de qualification totalement insuffisante),
- à l'implémentation d'un véritable service juridique,
- à la restructuration humaine des salariés fédéraux intervenant dans le domaine sportif.

c- Nous avons entamé un dialogue afin d'aider certaines Ligues en difficulté financière et leur permettre de passer ce cap sans dommage particulier sur les territoires concernés. Ce dialogue de qualité, mené par notre Trésorier, se poursuit aujourd'hui sur certaines régions, preuve de la fragilité financière de notre sport.

d- Nous avons créé et démarré une e-boutique qui devrait à moyen terme devenir une ressource pour notre Fédération.

e- Nous avons démarré la restructuration de l'outil informatique afin, entre autres, de :

- sécuriser le système de messagerie,
- de permettre le paiement direct des licences à la Fédération.

Ce travail entrepris, qui est un chantier d'importance, atteindra son apogée en 2014.

2/ Une nouvelle visibilité

a- Nous avons recruté une agence de presse afin de promouvoir à la fois l'image institutionnelle de notre Fédération, mais aussi mettre en avant nos équipes de France et l'ensemble des acteurs qui les compose ou les anime. Ce fut un accélérateur important durant l'année 2013 qui a marqué un retour notable de notre présence Média.

b- Nous avons dans le même temps accru fortement notre présence sur les réseaux sociaux qui, comme vous le savez, sont aujourd'hui une des clés de la visibilité sportive en direction de la jeunesse.

c- L'organisation d'événements sportifs autour des Equipes de France a été l'occasion à la fois d'augmenter la pénétration médiatique de notre sport mais aussi, dans le même temps, de rapprocher ces équipes de nos supporters et de les ancrer sur le territoire. La,

World League a eu un franc succès populaire avec un taux de remplissage sur les 4 matchs provinciaux supérieur à 80%. Le tournoi de qualification au Championnat du Monde a, lui, permis de réunir plus de 12 000 personnes sur 3 jours, à Paris, en pleine trêve des confiseurs, preuve s'il en était besoin, que notre sport peut être populaire.

3/ Le plan sportif

Je retiendrai en indoor la performance de nos juniors masculins qui ont terminé 4è des Championnats du Monde ainsi que la 5ème place des seniors masculins au Championnat d'Europe et leur qualification au Championnat du Monde. C'est l'assurance pour nous de voir notre équipe nationale senior évoluer durant deux ans (2014/2015) au plus Haut-Niveau mondial.

L'année 2013 écoulée, de vrais défis nous attendent en 2014.

Sur le plan Fédéral, le sujet principal de notre année sera la mise en place dès février de notre nouveau PES. Bien évidemment, ceci ne se fera pas sans que nous venions vous rencontrer sur les territoires afin de faciliter sa mise en place. La multiplication des centres d'entraînement issue de ce PES, va bien évidemment augmenter les dépenses d'investissement de la Fédération autour de la formation en Région.

Le deuxième grand sujet sera la refonte totale de notre outil informatique afin de le rendre plus performant et le mettre à disposition du plus grand nombre.

Je ne puis cependant clore ce rapport moral sans alerter nos licenciés sur les conséquences pour le Volley de la modification fondamentale des modes de financement du Sport en France.

Comme vous le savez tous l'Etat, à travers son Ministère, se désengage de plus en plus de ses responsabilités financières. Nous avons vu notre dotation passer de 1.6 M€ à 1 M€ en trois ans. Dans le même temps, un transfert de compétences s'effectuera fin 2014 sur les CREPS, qui seront mis sous la tutelle des régions.

Les conséquences globales sont simples à exprimer : il s'agit pour notre sport, à la fois d'une chute vertigineuse de ses ressources, mais aussi le début d'une période d'instabilité sur la pérennité des contributions financières apportées par les Conseils Régionaux, dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités.

C'est, en dehors du plan sportif, le plus grand défi de notre sport :

« Assurer sa pérennité et son développement en trouvant de nouvelles ressources ».

Nous devrons dès cette année procéder à des arbitrages entre Haut-Niveau/formation/structuration fédérale/soutien au développement des territoires…

Comme vous le voyez, ces défis s'adressent à vous, délégués, qui par vos choix engagerez notre sport sur la voie de l'adaptation à son nouvel environnement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie ».

Yves BOUGET
Président de la FFVB

Interventions :

Gérald HENRY (Côte d'Azur) : a un peu de mal à se situer sur ce congrès. Nous votons le rapport le Moral 2013, alors que l'intervention ici est effectuée sur l'année 2014. Il se demande sur quel vote les délégations vont voter ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Il y a le rapport moral, et son additif qui correspond au rapport moral remodelé sur les finances notamment, sur la période de février à septembre 2014.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : comprend l'additif du Rapport Moral et soutient le rapport moral de M. BOUGET. Il revient sur les conditions de Pleumeur-Bodou, les conditions tempétueuses, manque de concertation entre le Secrétaire Général et la CSOAEG. Il dit qu'il existe des incompréhensions des règlements, et surtout une après AG. L'image négative doit être effacée. Nous n'avons pas les moyens de nous payer le luxe d'un scrutin de liste. Il évoque les problèmes de personnalités autour d'un chef d'entreprise avec présences avérées, des gens compétents et d'autres moins. L'équipe fédérale doit pouvoir fonctionner avec la création du poste d'un Directeur Général, et fonctionner d'une manière associative. L'équipe doit être à l'écoute des GSA, passer du temps avec les élus locaux et être plus civil. Nous devons surfer sur la vague médiatique qui reste faible cependant. La Ligue des Pays de la Loire souhaite qu'il y ait continuité dans le fonctionnement et qu'on arrête de refaire des AG consécutives. Aujourd'hui, un certain nombre de choses sont attendues : compétitions évoquées, comment provoquer l'étincelle pour arriver à un certain nombre de licenciés ? Des loisirs à développer. Il souhaite une Assemblée Générale sereine, il faut arrêter les polémiques pour aller de l'avant.

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : indique qu'une partie du rapport n'a pas été présentée effacée à l'intervention, notamment sur le gel des tarifs.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : le but est de trouver un équilibre, financer son fonctionnement et son développement. Quand nous avons pris nos fonctions, le constat était : pas de produits à vendre, c'est donc complexe d'avoir un équilibre financier.
Aujourd'hui, il n'a pas la même vision, nous avons deux produits vendables. L'équipe de France a fait 4ème aux Championnats du Monde. Le 2ème avec le Beach : le Vice- Président F FOCARD a accueilli A JUPITER sur le Beach. Donc, nous pourrions proposer un gel des tarifs des licences.

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : demande donc si cette partie est maintenue ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Oui

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du CS) : le 2 septembre, le Conseil de Surveillance n'a pas fait d'additif pensant que c'était le même rapport moral. Mais suite à la parution de l'additif du rapport moral, le Conseil de Surveillance a également fait aussi un additif.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : Intervient sur le rapport moral. Elle dit que les clubs Bas-Normands sont en souffrance. Elle juge constructif le rapport pour unir les acteurs du Volley-Ball et mettre l'accent sur le développement. Sur l'additif du rapport moral, elle revient sur les points suivants : le milieu affinitaire, pourquoi abandonner les licences antérieures ? Le secteur féminin : elle reste affligée, un projet d'organisation pour le sport féminin. Sur le monde scolaire, notamment sur les statistiques annoncées, « nous ne sommes pas le 2ème sport UNSS, 96000 pratiquants qui font du Volley, on est 9ème ». Elle reste très réservée sur le Rapport Moral.

M. BOUGET (Président de la FFVB) : Ce sont les chiffres du Ministère.
Sur le point du Volley-Ball féminin, « si j'ai bonne mémoire », le Conseil d'Administration a voté pour postuler à l'organisation des championnats d'Europe féminin de 2019 ! Globalement, cela veut dire que c'est le même raisonnement que quand je suis arrivé à la FFVB, tant qu'on n'aura pas 2 vitrines

(masculin et féminin), on ne sera pas une vitrine respectable. Il évoque son déplacement à Moulins et a constaté que l'équipe alignée avait 3 joueuses qui n'avaient de temps de jeu. Si nous avons de l'ambition, cela veut dire qu'on a un risque. On a fait des investissements autour de l'Equipe de France Féminin avec le staff nouveau. Pour la finalisation des pôles espoirs et France, on prépare les jeunes à vivre le haut-niveau. A un moment on doit dire 'IL FAUT, ou ON VEUT. Si vous ne faites pas jouer les 18/22 ans, la cohorte des très bons joueurs,… sur 5 ans, on doit investir sur la constitution d'un pôle féminin.

Jean-Michel ROULLIER (Côte d'Azur) : Suite à l'intervention de la Présidente du Conseil de Surveillance, il revient sur l'additif du rapport et intervient notamment sur leur fonctionnement, il souhaite que le Conseil de Surveillance puisse travailler sans se plaindre et en avoir les moyens. Il dit au Président qu'il est le garant du bon fonctionnement.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : dit que Mme GEMISE-FAREAU viendra expliquer pourquoi et indique qu'il y a à l'ordre du jour de cette Assemblée des projets de modifications portés par le Conseil de Surveillance.

Jean-Paul ALORO (Président de la LNV) : intervient sur le rapport du Président où ont été évoqués les JIFF et de différer les obligations de faire jouer des JIFF. Il revient sur la joueuse JUPITER, joueuse du Cannet avec son contrat en cours avec le club, il dit qu'il est difficile de priver le club.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : « *Attention à ne pas réécrire l'histoire* » Pour la joueuse JUPITER, il indique qu'il est le premier à le regretter. Pour le Volley-Ball français, si elle a souhaité quitter son club, pourquoi le Volley-Ball français se priverait de cette opportunité ? Il a appelé le Président du club lui-même.

Jean-Paul ALORO (Président de la LNV) : dit qu'elle a un contrat en cours avec le club, mais c'est dommage d'enlever à l'indoor une joueuse qui pratiquait sur le terrain pour la mettre sur le Beach.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : La Fédération la met sur un projet de Beach olympique.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : pense que le Président est un joueur de poker, le fait que l'AG soit mise en place en Octobre est un calcul intéressant juste après les Championnats du Monde. Il évoque la baisse de licenciés suite à la mise en place du paiement direct.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : intervient sur le temps de jeu des joueurs. Or, dans le règlement sportif saison 2014/2015, on interdit aux jeunes de jouer en Elite et N3. Il dit qu'il y a contradiction sur les règlements votés par le Conseil d'Administration pour la saison.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) propose de passer au vote du rapport moral.

VOTE 2 : RAPPORT MORAL 2013 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2013

POUR :	1089	(40,44%)
CONTRE :	**1381**	**(51,28%)**
ABSTENTIONS :	223	(8,28%)
Soit un total :	**2693 voix**	

LE RAPPORT MORAL EST REFUSE

DETAIL RESOLUTION 2 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2013

1	Patrick KURTZ	Pour	45	
2	Isabelle BROGLY	Pour	44	
3	Georges MEYER	Pour	44	
16	Arnaud MILARD	Pour	30	
23	Jean-Louis LARZUL	Pour	130	
24	Philippe VENDRAMINI	Pour	130	
25	Sébastien GONÇALVES	Pour	130	
26	Yves MOLINARIO	Pour	130	
39	François DESHAYES	Pour	18	
40	Bertrand LAURET	Pour	18	
41	Françoise DE BERNON	Pour	84	
42	Claude GANGLOFF	Pour	83	
43	Pierre LOREAU	Pour	83	
44	Jean-Didier JAWORSKI	Pour	33	
45	Frédéric DUBOIS	Pour	33	
54	Florence AVABY	Pour	54	
		Total :	1089	

4	Yves LABROUSSE	Contre	56	
5	Michel DINEAUX	Contre	56	
7	Bernard PLISSET	Contre	23	
8	Thierry GUENEAU	Contre	22	
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	Contre	22	
11	Viviane LE THOMAS	Contre	84	
13	Jean-Claude RABOUIN	Contre	28	
14	Jean-Michel BARRE	Contre	28	
15	Delphine VIALA	Contre	27	
17	Gérald HENRY	Contre	53	
18	Frédéric PASTORELLO	Contre	52	
19	Jean-Michel ROULLIER	Contre	52	
20	Didier DECONNINCK	Contre	71	
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	Contre	70	
22	Sandra FERON	Contre	70	
27	Linda ROYO	Contre	56	
28	Jean-Pierre MELJAC	Contre	56	
29	Brigitte GEILER	Contre	55	
30	Albert CHARPENTIER	Contre	43	
31	Jean-Marc QUESTE	Contre	43	
32	Patrick REMY	Contre	43	
33	Pascal ALLAMASSEY	Contre	36	
34	Guillaume BITON	Contre	35	
35	Benjamin RAT	Contre	35	
36	Nathalie VALLOGNES	Contre	31	
46	Didier SAPIN	Contre	35	
47	Françoise BRIZARD	Contre	35	
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	Contre	35	
50	Alain ARIA	Contre	43	
51	Christine MOURADIAN	Contre	43	
52	Frédéric SIEGL	Contre	43	
		Total	1381	

6	Jacques MOREAU	Abstention	56	
10	David QUINTIN	Abstention	84	
12	Pierrick HAMON	Abstention	83	
		Total :	223	

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite connaitre les raisons des délégations.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : prend la parole. Suite aux votes de Pleumeur-Bodou, les clubs restent en souffrance. Elle dit qu'on considère le Président comme un bulldozer, il faut faire adhérer et là ils n'adhèrent pas. Mais elle dit que le vote de défiance et le rapport moral sont 2 choses différentes et qu'il faut qu'il leur fasse confiance.

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : constate que 50% des clubs ne se sont pas prononcés. Il indique au Président qu'il n'a pas non plus réussi à vendre son projet auprès des clubs, en particulier le PES.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : prend la parole. Il dit qu'il a participé à quelques Assemblées Générales de Ligues et a pris beaucoup de plaisir à y assister. Il a pu constater que les gens étaient enthousiastes. Au cours des visites, il a constaté qu'il y avait des projets très intéressant mais qu'il n'y avait pas de mises en valeur, ils ne sont pas connus et il pense qu'il n'y a pas assez d'échanges, d'écoutes. Mais il dit que les actions fédérales ne sont pas suffisamment diffusées, et qu'il n'y a pas assez de communication Il faut valoriser ce qu'on fait. « Aujourd'hui, vous n'avez pas les moyens d'être force de proposition et là le CNL ne remplit pas son rôle. Ce qui m'a aussi frappé, on a tous le même but, il faut qu'on arrive à travailler ensemble. Effectivement sur nos règlements, il faut un toilettage ». Il faut simplifier notre fonctionnement.

(Applaudissements)

Alain ARIA (Provence) : rebondit sur l'intervention du Trésorier. La Ligue de Provence mène des interventions carcérales, mais ce projet n'a pas été retenu pour les aides à projet. Il dit que le Volley-Ball, ce sont les gens du terrain et pas seulement l'Equipe de France Masculine. Il souhaite plutôt que les Ligues soient considérées comme des partenaires, être plus respectés comme des actionnaires plutôt que des personnes qui doivent appliquées la Fédération sans particularité locale.

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : indique que la pyramide existait déjà. Dans l'additif, il propose que l'actuel CNL devienne commission exécutive pour faire en sorte qu'elle soit décisionnaire et force de propositions pour faire avancer les sujets. Il a comme les Ligues, la passion qui prend le pas ! « Aujourd'hui, je consacre 3, 4 jours à la Fédération. Y a-t-il beaucoup de monde prêt à le faire ? ».

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : dit que dans le monde scolaire, rien n'a été fait depuis 2012.

Florence AVABY (La Réunion) : Intervient et se présente à l'Assemblée. Elle est la nouvelle Présidente de la Ligue de la Réunion. Elle constate que les débats sont passionnants. Mais avant tout, elle met le point sur la question suivante : qu'est-ce que je peux apporter à la Fédération et non qu'est-ce que la Fédération peut nous apporter. « *On a une passion qui nous anime, la passion du Volley-Ball* ». Elle invite l'Assemblée à émettre des propositions afin d'avancer pas à pas.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : dit que chaque Ligue a sa particularité, et qu'il faut communiquer sur ses projets et informer tout le monde. Il faut orienter davantage ces fonds Aides à Projets sur des thématiques locales. C'est le sens d'une réflexion actuelle.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite écouter M. GANGLOFF, Président de la Ligue des Pays de la Loire.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : reste étonné du résultat du vote. Il dit qu'on n'est pas là pour la revanche et qu'on continue à être dans une guerre stérile.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : a voté contre le Rapport Moral, mais reste confiante sur le vote de défiance. « *Laissons faire les choses comme elles doivent se faire… et j'espère qu'il en aura beaucoup d'autres ».*

Alain ARIA (Provence) rebondit sur l'intervention de M. GANGLOFF et dit qu'on appelle tous à avoir une Assemblée Générale sereine, l'ensemble des délégués ont reçu mandat de leurs clubs ; les conséquences, ils sont prêts à les assumer.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : confirme que ce sont les délégations qui ont reçus mandat de leurs clubs.

Gérald HENRY (Côte d'Azur) : dit qu'il a beaucoup à faire auprès du Ministère sur le sport scolaire et sur la formation des professeurs. Sur le dossier « Aides à projets », il n'y pas eu de retour cette année. Il évoque la non validation des équipes DEF par la CCSR.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : répond sur la validation équipes DEF, il y a un problème de contrôle non effectué. La CCSR est toujours en situation d'interdire certaines personnes sur les listes car ces personnes ne sont pas en règle. Ce sont des qualifications provisoires en attendant que les gens soient à jour… d'où le retard.

Club de Toulon présent dans la salle : dit que c'est une obligation de la CCSR de les valider. Il évoque les difficultés financières et d'obtention de subvention. Le Règlement doit être lisible par tous. Le texte n'existe pas. « *La validation DHO, c'est écrit nulle part* ».

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : indique qu'il ne peut répondre que sur le problème de la DHO et ne peut répondre sur la validation des listes par la CCSR. Il dit qu'il ne peut pas savoir si la CCSR ne valide pas des DHO provisoires

Club de Toulon présent dans la salle : « tout le monde est sanctionné ».

Estelle MORCANT-RIQUIER (Secrétaire Générale Adjoint) prend la parole et dit qu'elle n'a pas de jugement de valeur sur le vote.

Didier DECONNINCK (Flandres) : « *tu nous as pris pour un … pour avoir fait un recours contre la Fédération ».*

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : certains mots ne doivent pas être prononcés.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : propose une interruption de séance.

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : évoque le mécontentement, depuis l'Assemblée Générale de Martigues, la saisine de la Fédération. Le mécontentement : faire en sorte que ça soit abordable pour les pratiquants. Faites-nous des propositions où les tarifs sont abordables. Rendez ce sport abordable. Trouvez des financements. Permettez- nous de financer notre sport. Une procédure aux clubs de 3ème division aurait pu être faite, mais ce sont des détails. Faites- nous des propositions pour permettre aux pratiquants des aides. Les clubs sont en train de mourir sur le fonctionnement, stages où on fait payer des familles, c'est une honte. « *Chez nous le mécontentement est à 3 niveaux : redevances trop élevées,*

détection, formation des jeunes, couts trop élevé… ! ». Les formations des cadres trop élevées. Il demande au Président de faire une suspension de séance et de revenir avec des propositions.

Jean-Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon) : il faut ajouter le fait que la manière dont a été géré l'après Pleumeur-Bodou, à poser des questions « lourdes » dans les clubs et les instances. Comment comprendre que les mêmes qui ont accepté de tenir une AG, les mêmes se sont retournés une fois que le vote leur a été défavorable. Il est très difficile moralement de le comprendre. « *Nous savons que si le CNVB quitte le Creps, le Creps n'accueillera plus jamais de Volley-Ball, même pour ses autres organisations (stages, formations etc…), .y compris les structures. Il sera difficile de trouver mieux* ».

Volley Club Marcq en Baroeul : dit qu'il est convaincu et qu'il admire tout le travail qui est fait. Les freins majeurs, c'est la vie sur le terrain. Mais il reste inquiet. Il évoque une erreur sur un dossier d'entraîneur, à 3 jours du championnat, *« tout est conforme et on apprend que la Commission a un mois pour statuer ».* Il demande pourquoi il n'y a pas eu d'autorisation et qu'il va perdre des sponsors. Les JIFFS : on a des jeunes formés à l'étranger qui reviennent en France. Il évoque le problème d'appellation de JIFF. Il souhaite tellement qu'on puisse avancer et souhaite une réponse de la Fédération.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite faire une suspension de séance.

INTERRUPTION DE SEANCE 20'

REPRISE DE SEANCE A 12H25

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : *« nous allons donc continuer le cours de notre Assemblée ».*

Il évoque les interventions des personnes des clubs Elite, malgré qu'ils ne soient pas délégués et qui n'ont pas le droit d'intervenir durant l'Assemblée Générale mais il indique que ces demandes seront traitées en urgence par le Secrétaire Général et les Commissions.

Avant de passer au vote de défiance, il indique qu'il est conscient que l'information circule mal. Il reste du chemin à parcourir. La réalité de l'implication de la Fédération à la FIVB et à la CEV : les relations internationales ont été assurées, il a repris le flambeau, il a repositionné la France sur les transferts internationaux, il essaie de faire afin de changer les choses. Le repositionnement est en cours. Il est absurde que le Volley français ne soit pas représenté dans le Board de la FIVB, la FFVB retrouve sa place, et c'est un chantier qu'il va falloir terminer.

Même si l'Equipe de France n'est pas le quotidien des clubs, c'est dommage et c'est pour ça qu'on n'est pas unis. On n'est pas assez unitaires pour transmettre la culture du maillot, la couleur de nos Equipe de France, c'est structurant et c'est cela qui nous unira.

« *On n'est pas capable de porter la couleur de notre Equipe de France ».* Il demande s'il y a dans la salle des personnes avec des compétentes, des gens qui sont prêts à se consacrer à la Fédération.

Aujourd'hui, la Fédération est en cours de procédure judiciaire dont le délibéré se fera le 24 octobre, et souligne que la Fédération n'est pas à l'origine de cette procédure.

Est-ce que finalement vous vous reconnaissez dans le projet RIOKYO dans toutes ses composantes ? Le projet est structurant pour le Volley Français.

Georges MEYER (Alsace) et Bertrand LAURET (Haute Normandie) : souhaitent avoir une précision sur le vote de défiance.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) effectue la précision suivante :

- 1. Si vous votez oui : vous votez pour des élections

- 2. Si vous votez contre : vous votez la confiance à l'équipe en place

- 3 > abstentions

VOTE 2.1 : VOTE DE DEFIANCE

POUR :	1266	(47,01%)
CONTRE :	**1343**	**(49,87%)**
ABSTENTIONS :	84	(3,12%)
Soit un total :	**2693 voix**	

VOTE POUR LA CONFIANCE A L'EQUIPE EN PLACE

DETAIL RESOLUTION N°2BIS : VOTE DE DEFIANCE

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour	12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour	16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Contre
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour	23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour	24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour	25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour	26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour	39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour	40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour	41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour	42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour	43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour	44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour	45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Contre
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour	54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour					
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour			**Total :**	**1343**	
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour					
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour					
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	**84**	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour					
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
		Total :	**1266**						

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, les Ligues vont faire la démonstration de l'unité qu'elles viennent de faire. Les Présidents de Ligues peuvent faire les efforts. Le Conseil National des Ligues devra être une commission vraie force de propositions.

SUSPENSION DE SEANCE A 12H45

REPRISE DE SEANCE A 14H57

Yves BOUGET (Président de la FFVB) laisse la parole à M. CHEBASSIER, Trésorier Général.

5. PRESENTATION DES COMPTES 2013 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER - SAISON 2014/2015

RAPPORT FINANCIER

Mesdames, Messieurs, le rapport financier que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, s'appuie sur les documents de fin d'exercice qui ont été établis dans un délai beaucoup plus court que lors des années passées et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis de mener à bien ce travail. Mme Benon, M. Thaly, Melle Menteau, nouvelle apprentie comptable, et Mme Bernier, la nouvelle responsable du service comptabilité, en poste depuis fin novembre.
Nous avons réorganisé le service comptable de manière à créer une véritable direction financière dotée d'outils budgétaires, comptables, informatisés et fiables.
Cette année encore, le cabinet Devirgille a procédé à l'établissement des documents de fin d'exercice. LE COMPTE DE RESULTAT 2013
L'exercice 2013 se termine avec un résultat de 134 546,10 €.
Les produits d'exploitation 2013 sont supérieurs de 67 839 € à ceux de 2012, grâce notamment aux ressources internes que sont les postes importants suivants

- Engagements, transferts, indemnités de formation (22,2% des produits d'exploitation, + 170 958 €) - Licences, affiliations, mutations (40,1%, + 41 741 €)

Le fait marquant reste cependant la diminution de la subvention d'état qui passe de 1 321 189 € à 1 118 943 € soit une baisse de 202 246 € (- 15,3%). Le poste « Autres subventions » diminue du fait de la non reconduction en 2013 de l'organisation de la « Continental Cup » pour laquelle une subvention spécifique avait été reçue en 2012.
L'augmentation de nos ventes résulte principalement du renouvellement des tenues d'arbitre par la boutique FFVB. Le poste « Autres produits » augmente du fait de l'enregistrement, dans la partie exploitation, de la prime de la Ligue Mondiale (144 637 €).
Les charges 2013 sont également en augmentation. Les postes les plus importants sont les charges de personnel (25,3% des charges d'exploitation), en augmentation de 128 269 €, en raison d'embauches nouvelles et de la rémunération de médecins passée d'honoraires en salaires.
Les déplacements, voyages, hébergements (18%) quant à eux restent stables.
La diminution de 102 868 € du poste assurances est due à la non reconduction, bien sûr, de l'assurance contractée en 2012 pour couvrir le risque de primes à verser pour les Jeux Olympiques de Londres.

Au niveau financier, la baisse des produits s'explique pour une grande partie par une diminution des taux de rémunération de nos placements.

Au niveau exceptionnel, la baisse des produits est due au transfert dans la partie exploitation de la prime de la Ligue Mondiale.

LE BILAN

A l'actif :

L'actif immobilisé est constitué essentiellement par le siège de Choisy le Roi acquis en 2004 (terrain, construction et agencement). Pour l'actif circulant, le poste créances concerne en grande partie les sommes dues par les Ligues. L'augmentation constatée résulte de l'envoi plus tardif cette année des premières factures. Pour les quelques Ligues qui restent en difficulté au niveau finances, un rapprochement avec la Fédération est indispensable.

Au passif :

Le résultat de l'exercice 2013 permet de porter les fonds associatifs à hauteur de 1 057 542 €, je vous rappelle que l'objectif est à terme d'atteindre un niveau encore supérieur, de manière à mettre la Fédération à l'abri d'aléas conjoncturels. Ils nous permettent également d'éviter des difficultés de trésorerie.

Etat des dettes fournisseurs

	Etat des dettes	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	A plus de 60 jours
Fournisseurs au 31/12/12	455 624,30	317 124,41	72 232,12	66 267,77
Fournisseurs au 31/12/13	570 890,20	352 632,89	71 289,91	146 968,21

Les produits constatés d'avance représentent la part fédérale des licences de la saison en cours et qui concerne l'année 2014.

Pour conclure

Le redressement entrepris depuis 2010 se consolide, la situation financière est globalement saine. Cependant le résultat 2013 doit attirer notre vigilance.

Etant donné les objectifs que nous nous sommes fixés, tant en terme de structuration que de développement, un suivi budgétaire des plus rigoureux est désormais mis en place. Un tableau de bord mensuel sera produit chaque mois, il sera communiqué à la Commission Centrale Financière et au Conseil de surveillance, en plus des documents tels que balance des comptes et état des créances auprès des Ligues.

Je vous remercie pour votre attention.

Christian CHEBASSIER

Trésorier Général

BILAN au 31/12/13

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement	Net au 31/12/13
ACTIF IMMOBILISE	**1 495 727**	**701 479**	**794 247**
Immobilisations incorporelles	124 300	117 914	6 385
Immobilisations corporelles	1 371 427	583 565	787 862
ACTIF CIRCULANT			
Stocks de marchandises	159 352	49140	110 212
Avances et acomptes versés sur cde	7 000		7 000
Créances	1 920 153	270 132	1 650 021
Valeurs mobilières de placement	754 335		754 335
Disponibilités	1 473 593		1 473 593
Caisse	6 287		6 287
Charges constatées d'avance	**336 903**		**336 903**
TOTAL GENERAL	**6 153 350**	**1 020 752**	**5 132 599**

BILAN PASSIF	31/12/13	
FONDS ASSOCIATIFS	**1 057 542**	
Fonds propres		306 511
Résultat exercice		134 546
Report à nouveau		616 486
Provisions pour risques et charges	**102 320**	
DETTES	**1750320**	
Emprunt		452 698
Fournisseurs et comptes rattachés		595 745
Autres		701 876
Produits constatés d'avance	**2 722 417**	
TOTAL GENERAL	**5 132 599**	

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) remercie le service comptable pour leur travail qui a permis d'élaborer le rapport financier.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

RAPPORT FINANCIER

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

			2012
RESULTAT 2013	Excédent	134 546 €	+ 324 166 €
Résultat d'exploitation		64 968 €	168 473 €
Résultat financier		- 2016 €	9 997 €
Résultat exceptionnel		73 852 €	153 738 €

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

PRODUITS D'EXPLOITATION 2013

7 302 382 €

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

PRODUITS D'EXPLOITATION **2014 – PARIS (CNOSF)**

7 302 382 € +0,94%

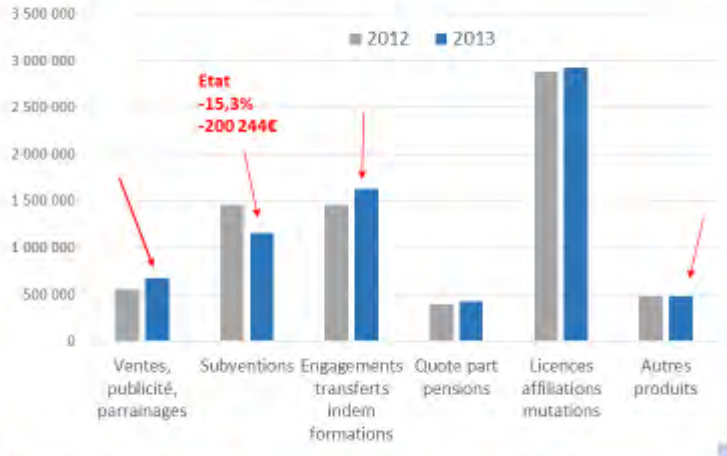

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

CHARGES D'EXPLOITATION 2013
7 237 413 €

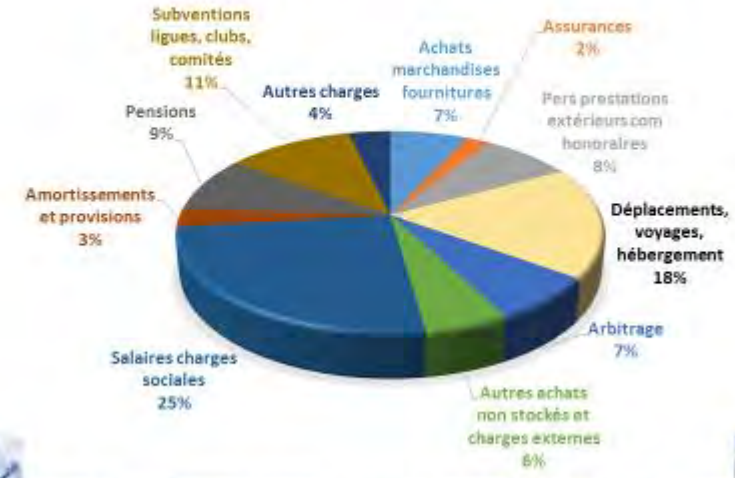

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

CHARGES D'EXPLOITATION 2013
7 237 413 (+2,4%)

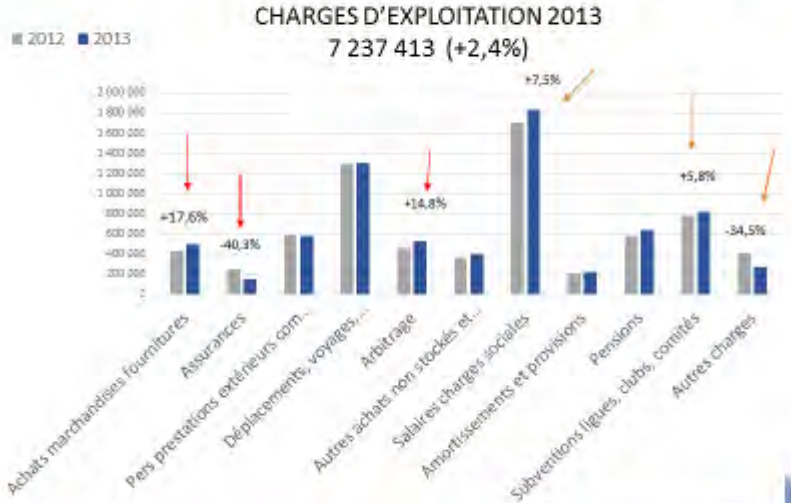

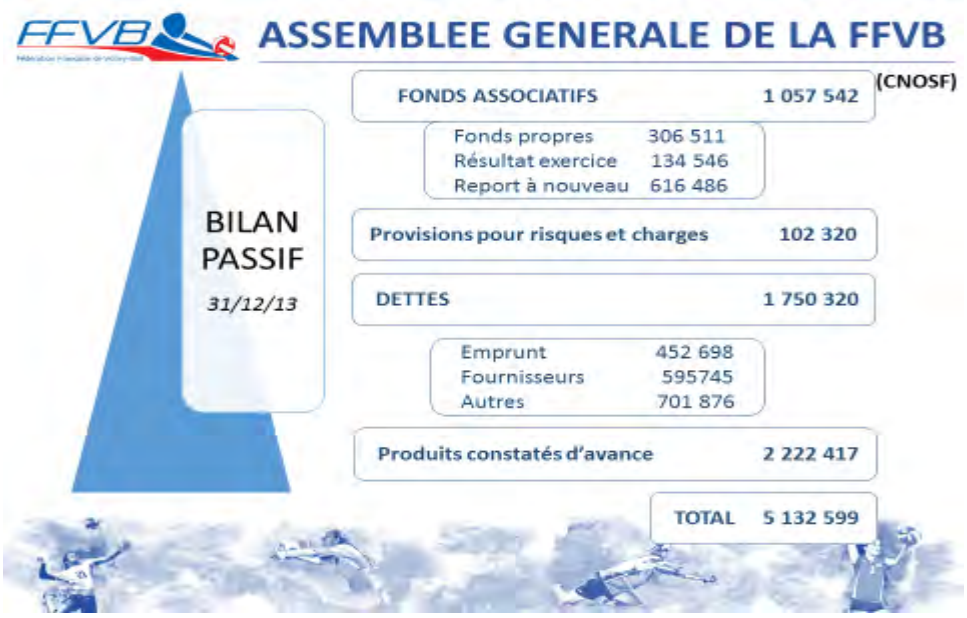
ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
(CNOSF)
BILAN PASSIF
31/12/13
FONDS ASSOCIATIFS 1 057 542
Fonds propres 306 511
Résultat exercice 134 546
Report à nouveau 616 486
Provisions pour risques et charges 102 320
DETTES 1 750 320
Emprunt 452 698
Fournisseurs 595745
Autres 701 876
Produits constatés d'avance 2 222 417
TOTAL 5 132 599

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
(CNOSF)
BILAN ACTIF
31/12/13
ACTIF IMMOBILISE (Net au 31/12) 794 247
Immobilisations incorporelles 6 385
Immobilisations corporelles 787 862
ACTIF CIRCULANT (Net au 31/12) 4 001 448
Stocks de marchandises 110 212
Avances et acomptes 7 000
Créances 1 650 021
Disponibilités 2 227 928
Caisse 6 827
Charges constatées d'avance 336 903
TOTAL 5 132 599

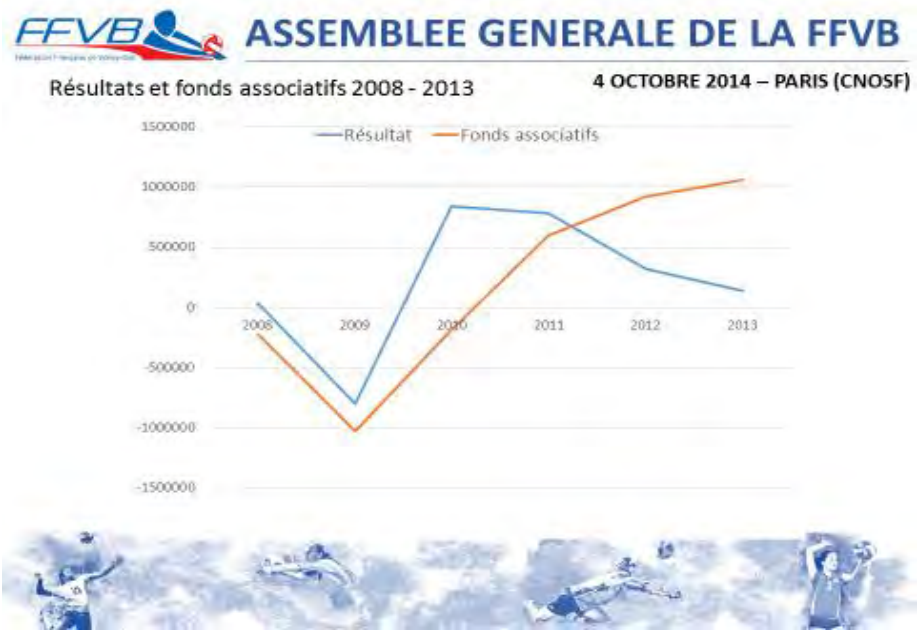

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) présente Sylvie BERNIER, Responsable Comptable ; il souhaite que le service comptable fasse le travail indépendamment des élus.

<u>Interventions</u> :

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : demande si les charges sont à la hauteur des recettes des licences et quel retour attendre vers les structures qui ont besoin de financement.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : un retour direct aux Ligues, c'est 16% du retour des charges d'exploitation, toutes les charges sont intégrées dans plusieurs postes.

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : « *il semble que les charges d'emploi plus les prestataires extérieurs soient à quelque chose près la même hauteur que la recette des licences, est-ce le cas ? Les recettes à plus de 60 % sont celles des licenciés, « des clubs », on m'a posé la question s'il pouvait être fait un effort de retour pour les missions qui sont les nôtre. Ça va sembler difficile au vue des chiffres qui sont là puisque salaires et charges 1,8 million, prestations extérieures 400 000, je crois que vous étiez autour de 2,2 millions pour les recettes de licences, donc ça veut dire que les 2 s'équilibrent, s'annulent. Quel retour peut-on attendre vers l'adhérent, vers les structures qui ont besoin de financement, que je ne vois pas apparaître là. Je ne vois pas apparaître là les frais techniques de stages collectifs et compagnie dans les dépenses et charges l'exploitation, qui sont pourtant existantes sur le terrain et financées par les pratiquants* ».

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : les retombées sont à tous les niveaux. Le coût de la licence part fédérale est plus importante que le foot et le tennis, mais la base n'est pas tout à fait la même. C'est un choix de stratégie sur un budget

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : indique que le montant des charges sociales ne provient pas forcément des fonds propres de la Fédération.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : on voit que des clubs apportent 62% des revenus de la Fédération. Il est choqué par rapport aux tarifs des transferts, il évoque la FIVB qui raquette les clubs.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : nous sommes sur le rapport financier.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : parle de la division Elite et des documents qu'on leur demande. Il parle de restriction importante.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : passe la parole à la Commissaire aux Comptes.

Jocelyne MAHIEU (Commissaire aux comptes) donne lecture de son rapport.

RAPPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- *le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations,*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de 1'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour un montant total de 1.118.943 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2013 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI

EXERCICE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	124 300	117 914	6 385	14 104
Immobilisations corporelles	1 371 427	583 565	787 862	797 602
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 495 727	701 479	794 247	811 705
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	159 352	49 140	110 212	38 265
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000		7 000	5 000
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 399 534	270 132	1 129 402	808 666
Autres	520 619		520 619	514 897
Valeurs mobilières de placement	754 335		754 335	
Disponibilités (autres que caisse)	1 473 593		1 473 593	2 678 105
Caisse	6 287		6 287	5 808
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 320 720	319 272	4 001 448	4 050 741
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	336 903		336 903	285 400
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	336 903		336 903	285 400
TOTAL GENERAL	**6 153 350**	**1 020 752**	**5 132 599**	**5 147 846**

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	306 511	306 511
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	134 546	324 166
Report à nouveau	616 486	292 319
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 057 542	922 996
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 057 542	922 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	102 320	105 146
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	452 698	524 477
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	595 745	673 416
Autres	701 876	768 914
TOTAL DETTES	1 750 320	1 966 807
Produits constatés d'avance	2 222 417	2 152 897
TOTAL GENERAL	**5 132 599**	**5 147 846**

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	407 605
Dont à moins d'un an	3 565 131
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	95 442	18 665	76 777	411,35
Production vendue	578 543	539 873	38 670	7,16
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 162 356	1 453 132	-290 776	-20,01
Reprises et Transferts de charge	148 108	226 967	-78 859	-34,74
Cotisations				
Autres produits	5 317 932	4 995 907	322 025	6,45
Produits d'exploitation	7 302 381	7 234 543	67 838	0,94
Achats de marchandises	156 675	14 460	142 215	983,49
Variation de stock de marchandises	5 184	26 989	-21 805	-80,79
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	-85 636		-85 636	
Autres achats non stockés et charges externes	3 380 547	3 338 977	41 570	1,24
Impôts et taxes	145 175	130 987	14 188	10,83
Salaires et Traitements	1 297 238	1 192 908	104 330	8,75
Charges sociales	533 732	509 794	23 939	4,70
Amortissements et provisions	216 962	206 753	10 209	4,94
Autres charges	1 587 536	1 645 203	-57 667	-3,51
Charges d'exploitation	7 237 413	7 066 070	171 343	2,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 968	168 473	-103 505	-61,44
Opérations faites en commun				
Produits financiers	18 679	33 508	-14 830	-44,26
Charges financières	20 695	23 512	-2 817	-11,98
Résultat financier	-2 016	9 997	-12 013	-120,17
RESULTAT COURANT	62 952	178 470	-115 518	-64,73
Produits exceptionnels	184 223	244 645	-60 421	-24,70
Charges exceptionnelles	110 371	90 906	19 465	21,41
Résultat exceptionnel	73 852	153 738	-79 886	-51,96
Impôts sur les bénéfices	2 258	8 042	-5 784	-71,92
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**134 546**	**324 166**	**-189 620**	**-58,49**

Annexe

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2013/2014 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2013/2014, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 68K€ (concernant des ligues) sur l'exercice 2013.
Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 45K€.
Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.
Les stocks ont augmentés significativement du fait de l'ouverture de la boutique « FFVB Store »

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

	Début exercice	Acquisitions	Sorties	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	120 115	4 184		124 299
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	274 022	18 157		292 179
- Mat. bureau, infor.	142 578	25 305		167 884
- Matériels divers	108 729	34 634		143 363
	1 293 332	78 096		1 371 427
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	**1 413 447**	**82 280**		**1 495 727**

4. AMORTISSEMENTS :

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	106 012	11 903		117 914
Immobilisations corporelles				
- Constructions	224 513	26 624		251 138
- Agencements	77 277	22 707		99 984
- Mat. Bureau, infor.	121 073	16 800		137 873
- Matériels divers	72 867	21 703		94 570
	495 730	87 835		583 565
TOTAL	**601 742**	**99 738**		**701 479**

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 159 K€. L'augmentation significative est due à l'ouverture de la boutique « FFVB Store ».
Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 49 140 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 40 634 Euros.

6. PROVISIONS :

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Prov. dép. stocks	40 634	49 140	40 634	49 140
Prov. dép. clients	246 896	68 084	44 848	270 132
Prov. Pour litige	105 146	54 320	57 146	102 320
TOTAL	**392 676**	**171 544**	**142 628**	**421 592**

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 41.467 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 213.112 Euros
- « Disponibilités » pour 4.232 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 336.903 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2014.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.
Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 102.320 Euros au 31/12/2013 contre 105.146 euros pour 2012 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ayant été repris à 100% pour 57.146 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours:

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	4.3 %

Capital restant dû au 31/12/2013 : 452.698 € dont :
45.093 € à moins d'un an
201.036 € de un à cinq ans
206.569 € à plus de cinq ans

Les intérêts restant à payer au 31/12/2013 se montent à 86.989 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	141.647 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 16.000 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	87.403 €
- Personnel – Charges à payer	9.084 €
- Charges sociales sur provisions	56.248 €
- Etat – charges à payer	3.862 €
- Autres dettes :	310.750 €
Dont Finales Jeunes	100.000 €
Dont Aides à projets	180.750 €
Dont organisation AG	30.000 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.222.417 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2013 et 2014, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2014 dont principalement :
1.427.204 € pour les licences
588.205 € pour l'engagement clubs.

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2013, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2013 soit 1.118.943 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.

- Mise à disposition par l'Etat de personnel :
  - → 1 Directeur technique national
  - → 6 Entraîneurs nationaux
  - → 18 C.T.N.
  - → 12 C.T.R.

  soit un total de 37 personnes

16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :
- Produits sur exercices antérieurs pour 127.077 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 38.158 Euros.
- L'incidence globale est donc positive de 88.919 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.116.040 Euros.
- Pensions pour 431.165 Euros.
- Licences pour 2.772.052 Euros.
- Transferts pour 317.460 Euros.
- Autres produits pour 681.215 Euros.

Soit un total de 5.317.932 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif. L'impôt sur les produits financiers s'élève à 2.258 euros pour 2013.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite n'ont pas été valorisées au 31 décembre 2013 et le seront en fonction du seuil de signification au 31 décembre 2014.

RAPPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Texte lu par Mme MAHIEU :

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce ».

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 :

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : remercie la Commissaire aux Comptes puis met aux votes le Rapport Financier.

Alain DE FAVRY (Secrétaire Général) : indique que la résolution 3 est ouverte.

VOTE 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

POUR :	**2145**	**(79,65%)**
CONTRE :	461	(17,12%)
ABSTENTIONS :	87	(3,23%)
Soit un total :	**2693 voix**	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

+	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre				
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre			Total :	87
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre				
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre				
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour									
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour			Total :	461					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour									
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour									
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour									
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour									
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour									
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour									
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour									
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour									
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour									

DETAIL RESOLUTION 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER (SUITE)

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour			
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour			
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour			
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour			
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour			
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour			
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour			
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour			
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour			
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour			
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour			
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour			
		Total :	2145				

Yves BOUGET (Président de la FFVB) donne la parole à **M. CHEBASSIER (Trésorier Général)** pour la présentation du Budget 2014

Présentation et Approbation du Budget 2014

ADDITIF AU RAPPORT FINANCIER :

BUDGET 2014 REVISE

Le budget révisé présenté début octobre peut être considéré comme une projection au 31/12/2014. Il a été établi avec la plus grande exactitude et avec toutes les informations connues à ce jour.

Il reste un budget que l'on peut qualifier « d'offensif », comme le budget initial, dans la mesure où il permet la mise en œuvre d'un projet ambitieux tant au niveau sportif, qu'au niveau médiatisation, accompagnement des ligues, clubs et structuration du siège fédéral.

Au niveau sportif avec l'objectif « RIO 2016 », le staff de l'équipe de France masculine a été renforcé (arrivée d'un manager, d'un 2ème adjoint entraîneur). Pour le secteur féminin, un coordinateur national pour le secteur formation a été recruté.

L'année 2014 a été particulièrement chargée en terme d'organisation d'évènements nationaux et internationaux. Le Tournoi Qualificatif au Championnat du Monde de janvier qui sans doute contribué à la qualification de l'équipe de France pour les championnats du monde en Pologne, le Tournoi Qualificatif au Championnat d'Europe féminin à Moulin, les 6 matchs de ligue mondiale (2 de plus que l'an dernier, ceux de Montpellier, celui en Vendée étant organisés par la FFVB). Toutes ces organisations ont pesé sur les finances de la FFVB. Le TQCM à Paris du 3 au 5 janvier représente un coût de 120 000€ pour la FFVB, le TQCE de Moulin un coût de 70 000€.

Les répercussions de ces organisations sur la comptabilité sont nombreuses. Exemples : Les primes de la FIVB et les recettes de la billetterie ont doublé le poste « Autres produits ». Des efforts importants ont été consentis pour assurer une publicité importante de toutes ces manifestations (104000€ au 31/08)

Le démarrage de la boutique fédérale a une incidence sur les achats et les ventes de marchandises.

En ce qui concerne le siège fédéral, la structuration se poursuit avec la mise en place effective d'un nouveau système informatique parfaitement sécurisé, avec des sauvegardes journalières externalisées (60900€ amortissables). Des applications logicielles doivent suivre : feuilles de match électronique, réductions des déplacements dans l'organisation des championnats, des déplacements d'arbitre…

Ce système permettra à chaque niveau de gagner en efficacité, en terme de saisie, de consultation, d'archivage… Le paiement direct des licences s'appuie sur cette nouvelle infrastructure. Il accompagne les efforts de rigueur demandés à chacun. La fédération s'engage aussi dans cette voie, les arbitres seront ainsi remboursés mensuellement de leurs frais.

Des provisions de 80 à 90% ont été constituées pour les ligues en difficultés financières.

Des postes subissent une baisse importante :

- Production vendue, publicité, parrainage. La diminution est due essentiellement à la fourniture des équipements des équipes de France qui n'est plus une dotation enregistrée dans ce poste (valeur 2013 :220 000€). Ces équipements sont cette année facturés avec un

prix remisé de 50%, qui diminue le montant des achats non stockés. La dotation GENERALI passe de 180 000€ à 150 000€.
Les partenariats en cours de négociation actuellement n'ont pas été intégrés dans le budget. Pour accentuer les efforts dans ce domaine, le recrutement d'un poste de commercial est prévu.

- Subventions ligues, clubs, comités. Les objectifs prévus en terme d'augmentation de licences n'ont pas été atteints et les installations des Centres d'Entraînement Régionaux dans le cadre du PES reportés.

En conclusion, le résultat financier devrait être déficitaire, certes, mais il pourra être supporté grâce aux fonds associatifs qui s'élèvent à 1 057 542€ au 31/12/13. Il a été obtenu sans augmentation des tarifs et il est, je pense, largement compensé par les très bons résultats sportifs de nos équipes de France.

Je vous remercie.

Christian CHEBASSIER

Trésorier Général

RESULTAT 2013 – BUDGET REALISE 2014 REVISE

BUDGET FFVB 2014 Révisé AG 4/10/14

	Résultat 2012	Résultat 2013	Budget initial 2014	Budget 2014 révisé
Produits d'Exploitation				
Ventes de marchandises	18 665	95 442	170 000	100 000
Production vendue, publicité, parrainage	539 873	578 543	600 000	340 000
Subvention d'Etat	1 321 189	1 118 943	1 152 000	1 120 900
Autres subventions	131 943	43 413	50 000	120 000
Reprises sur provisions - transferts de charge	226 967	148 108	25 000	60 000
Engagements transferts indem formations	1 456 828	1 627 786	1 630 000	1 490 100
Quote part pensions	399 589	431 165	400 000	400 000
Licences affiliations mutations	2 888 017	2 929 758	3 210 000	3 231 100
Autres produits	251 474	329 224	213 000	520 000
Total Produits d'Exploitation	**7 234 543**	**7 302 382**	**7 450 000**	**7 382 100**
Charges d'Exploitation				
Achats de marchandises, variation de stocks	41 449	76 223	140 000	140 000
Achats non stockés de matières et fournitures	384 148	423 763	400 000	290 000
Assurances	255 519	152 651	190 000	190 000
Personnels et prestations extérieurs	373 518	352 660	350 000	440 000
Commissions et honoraires	211 337	227 490	150 000	190 000
Publicité, publication, relations publiques	58 544	140 284	200 000	300 000
Déplacements, voyages, hébergement	1 297 875	1 301 786	1 300 000	1 450 000
Arbitrage	458 450	526 111	480 000	480 000
Autres achats non stockés et charges externes	299 585	255 802	200 000	350 000
Impôts et taxes	130 987	145 175	140 000	140 000
Salaires et traitements	1 192 908	1 297 238	1 300 000	1 350 000
Charges sociales	509 794	533 732	650 000	560 000
Amortissements et provisions	206 753	216 962	280 000	280 000
Pensions	583 149	638 557	600 000	600 000
Subventions ligues, clubs, comités	778 140	823 271	900 000	600 000
Autres charges	283 913	125 708	170 000	270 000
Total Charges d'Exploitation	**7 066 070**	**7 237 413**	**7 450 000**	**7 630 000**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**168 473**	**64 969**	**0**	**-247 900**
Produits Financiers	33 508	18 679		15 000
Charges Financières	23 512	20 695		21 000
RESULTAT FINANCIER	**9 997**	**-2 016**	**0**	**-6 000**
RESULTAT COURANT	**178 470**	**62 953**	**0**	**-253 900**
Produits Exceptionnels	244 645	184 223		70 000
Charges Exceptionnelles	90 906	110 371		80 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**153 738**	**73 852**	**0**	**-10 000**
Impôt sur produits financiers	8 042	2258		1 800
BENEFICIE / PERTE	**324 166**	**134 547**	**0**	**-265 700**

Interventions :

Jean-Michel ROULLIER (Côte d'Azur) : demande pourquoi le comparatif remonte jusqu'en 2007 ?

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : répond que cela est moins significatif. Un budget 2015 sera fourni au Conseil d'Administration du mois de Décembre.

Christian ALBE (membre du Conseil d'Administration) : intervient en tant que Président de club. Il dit que les délégations souhaitent voter sur un budget avant le début de l'année.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : est d'accord sur ce point.

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : A- t-on les tendances 2015 ?

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : est moins inquiet pour 2015, moins de précipitions en évènements, moins d'organisations mondiales. Il s'engage à faire une présentation du budget prévisionnel avant 2015. Il précise que pour la saison 2015/2016, il reste à fixer la date de l'Assemblée Générale. Pour la saison 2014/2015, sur la tarification, il confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) passe au vote de la résolution N°4.

VOTE 4 : PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2014

POUR :	**1563**	**(58,04%)**
CONTRE :	633	(23,51%)
ABSTENTIONS :	497	(18,46%)
Soit un total :	**2693 voix**	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 4 : APPROBATION DU BUDGET 2014

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour								Total :	497	
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour			Total :	633						
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :		1563										

Yves BOUGET (Président de la FFVB) remercie la CSOEAG qui a beaucoup œuvrée pour que les votes soient établis et souligne leurs engagements.

Affectation des résultats au report du nouveau (le vote s'effectue à mains levées)

VOTE : REPORT A NOUVEAU	
POUR :	**2641**
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	52 (Jean-Michel ROUILLIER – Côte d'Azur)
Soit un total :	**2693 voix**

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

---

6. APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES - TARIFS SAISON 2014/2015

Tarification Saison 2014/2015 proposée :

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : indique que les dernières modifications apparaissent en rouge.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : intervient sur les frais de transferts et sur les tarifs entre Elite et N3.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : maintien les tarifs de la saison 2014/2015.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : on applique le règlement international.

Alain DE FAVRY (Secrétaire Général) : dit que cela peut poser un souci d'une division LNV, voire une discrimination entre divisions, cela reste difficile. Il y a peut- être une solution pour l'Elite, qui permettrait de retrouver la même échelle de perception du transfert.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : ne pouvons-nous pas la créer ?

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : on a eu la FIVB sur ce sujet. C'est compliqué, cela touche toutes les divisions. On essaie de protéger les petites divisions. Le discours de la FIVB, c'est de dire, on va regarder ce que cela donne. A tel niveau, vous payez tant. Ils attendent de nous un retour de la façon dont on l'applique. Au niveau de la Fédération, il faut faire quelque que chose vers la FIVB. On peut faire une intervention mais il ne faut pas que cela reste lettre morte.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite de passer au vote de la résolution 5.

VOTE 5 : APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES - TARIFS SAISON 2014/2015

POUR :	**1969**	**(74,22%)**
CONTRE :	412	(15,53%)
ABSTENTIONS :	272	(10,25%)

Soit un total (délégations présentes) : 2653 voix

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 4 : APPROBATION DU MONTANT DES DROITS ET AMENDES – TARIFS SAISON 2014/2015

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Contre	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour										
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour			Total :	412				Total :	272	
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour										
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1969											

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : laisse la parole à M. DE FABRY.

7. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : commence par le vote sur les modifications des Règlements Généraux.

AGE 2014 – POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 1
MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

Il existe deux types de Règlements Généraux à la FFVB, ceux qui figurent au CODE du SPORT (Annexe I-5) :

- Le Règlement Général Financier (RGF),
- Le Règlement Général Disciplinaire (RGD),
- Le Règlement Général Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage (RGD-LCD),

qui ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale de la FFVB sur proposition du Conseil d'Administration et avis du ministère.

Les autres Règlements Généraux de la FFVB, régissant les activités sportives et administratives :

- Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés (RGLIGA),
- Le Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN),
- Le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley (RGEB),
- Le Règlement Général des Infractions Sportives (RGIS),
- Le Règlement Général de l'Arbitrage (RGA),
- Le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE),
- Le Règlement Général Médical (RGM),
- Le Règlement Général de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (RG-DNACG),
- Le Règlement Général relatif à l'Activité d'Agent Sportif (RG-AAS),

qui dans les statuts actuels, ne sont également modifiés que par l'Assemblée Générale de la FFVB sur proposition du Conseil d'Administration.

La modification statutaire 1 proposée par le Conseil d'Administration de la FFVB consiste à donner la possibilité à celui-ci de modifier les Règlements Généraux régissant les activités sportives de la saison N+1 et d'en permettre l'édition d'une mise à jour saisonnière :

- après avis du Conseil de Surveillance,
- diffusée obligatoirement aux adhérents avant le premier jour de la période normale de mutation,
- ne pouvant contredire les décisions prises en Assemblée Générale s'y rapportant.

Le code de déontologie et les autres règlementations générales diverses pourront également être modifiés par cette procédure. L'ensemble des Règlements Généraux continueront de pouvoir être modifiés par la procédure des VOEUX de modification des Règlements Généraux, comme actuellement.

En l'occurrence cette modification statutaire modifie :

l'actuel point 4 du préambule des STATUTS de la FFVB ancienne version :	**pour une nouvelle version du point 4 du préambule des STATUTS de la FFVB**
« 4 - Les Règlements Généraux composés par : le Règlement Général Financier, le Règlement Général des Licences et des GSA, le Règlement Général des Epreuves Nationales, le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley, le Règlement Général de l'Arbitrage, le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi, le Règlement Général Médical, le Règlement Général des Infractions Sportives, les Réglementations Générales Diverses Les Règlements Généraux organisent les activités sportives et administratives de la Fédération indépendamment des règles du jeu proprement dites. Ils peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale. Les modalités d'application de ces modifications sont du ressort du Conseil d'Administration. De caractère permanent .../... ».	**« 4 - Les Règlements Généraux organisent les activités sportives et administratives de la Fédération indépendamment des règles du jeu proprement dites.** **Le Règlement Général Financier, le Règlement Général Disciplinaire, le Règlement Général Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage, et tout autre règlement général spécifique, prévu par le Code du Sport (annexe I-5), peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.** **Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés, le Règlement Général des Epreuves Nationales, le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley, le Règlement Général de l'Arbitrage, le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi, le Règlement Général Médical, le Règlement Général des Infractions Sportives, le code de déontologie, le Règlement Général de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion, le Règlement Général relatif à l'activité d'Agent Sportif et autres réglementations générales diverses :** **- peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale exclusivement par la procédure des vœux de modifications des Règlements Généraux ;** **- peuvent être modifiés par le Conseil d'Administration (après avis du Conseil de Surveillance) ;** **Les modalités d'application (RI) de ces modifications sont du ressort du Conseil d'Administration.** **De caractère permanent.../....**

Et modifie également :

l'actuel alinéa 4 de l'Article 14 portant sur les attributions du Conseil d'Administration :	**par une nouvelle version de l'alinéa 4 de l'Article 14 portant sur les attributions du Conseil d'Administration :**
« Par délégation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration adopte les Règlements Généraux suite aux résolutions votées en Assemblée Générale. Il en fixe les modalités d'application ».	**« Par délégation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration adopte les Règlements Généraux suite aux résolutions votées en Assemblée Générale. Il en fixe les modalités d'application. Il peut également modifier les Règlements Généraux à l'exclusion de ce pour lequel le code du sport énonce les *modifications à la seule Assemblée Générale* ».**

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

1) **Transfert de compétence d'adoption des Règlements Généraux au Conseil d'Administration (préambule)**

Le Code du Sport énonce que l'Assemblée Générale Fédérale doit adopter les modifications aux Statuts, au Règlement Intérieur, au Règlement disciplinaire, au Règlement financier, au règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

Or, au Volley-Ball, tous les autres Règlements sont aussi soumis à l'Assemblée Générale (RGLIGA, RGEN, RGEE...).

Par souci de réactivité et de simplification des compétences de l'Assemblée Générale, il est souhaitable que les **modifications envisagées aux Règlements Généraux relèvent du Conseil d'Administration** (après un processus de consultation à définir avec les différentes Commissions Fédérales, le CNL, ou le Conseil de Surveillance).

Les Fédérations Françaises de rugby, de basket-ball, d'athlétisme, de handball notamment procèdent de la même manière depuis très longtemps.

VOTE 6.1. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

NOMBRE DE VOIX

POUR :	1618	(60,08%)
CONTRE :	970	(36,02%)
ABSTENTIONS :	105	(3,90%)
Soit un total :	**2693 voix**	

LA RESOLUTION EST REFUSEE

DETAIL RESOLUTION 6.1. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB – MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse SAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre			Total :	105	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour			Total :	970						
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1618											

VOTE 6.1.2. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

NOMBRE DE GSA

POUR :	598	(60,16%)
CONTRE :	364	(36,62%)
ABSTENTIONS :	32	(3,22%)
Soit un total :	**994**	

LA RESOLUTION EST REFUSEE

DETAIL RESOLUTION 6.1.2. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB - REGLEMENTS GENERAUX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse SAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre			Total :	32	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Contre					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour			Total :	364						
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour										
		Total :	598											

AGE 2014 - POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 2
MODIFICATION du BAREME de décompte des voix

La modification statutaire 2 proposée par le Conseil d'Administration consiste à donner un peu plus de poids au décompte des voix des adhérents disposant d'un plus grand nombre de licences par rapport au barème précédent.

Loin d'aller jusqu'à la proportionnelle intégrale : 1 licence = 1 voix, cette avancée procure par rapport à l'ancien barème un avantage " voix " (dans l'ensemble des AG de la FFVB) réservé aux adhérents développant leur quantité de licences.

En l'occurrence cette proposition de modification statutaire remplace :

Le barème du décompte des voix (délibérations) figurant à l'actuel ARTICLE 11 des STATUTS de la FFVB version actuelle :

Pour une nouvelle version du barème figurant à l'ARTICLE 11 des STATUTS de la FFVB :

« Article 11 Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminé, en fonction du nombre de licences (hors licences Evénementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, selon le barème suivant : De 2 licenciés majeurs minimum à 20 licenciés inclus : 1 voix De 21 licenciés à 50 licenciés inclus : 2 voix De 51 à 100 : 3 voix De 101 à 150 : 4 voix De 151 à 200 : 5 voix De 201 à 250 : 6 voix De 251 à 300 : 7 voix De 301 à 350 : 8 voix De 351 à 400 : 9 voix De 401 à 450 : 10 voix De 451 à 500 : 11 voix Pour la tranche allant de 501 à 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 100 licenciés ou fraction de 100 licenciés. A partir de 1001 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 500 licenciés ou fraction de 500 licenciés. Les tranches de 2 à 20, de 21 à 50 …. et de 451 à 500 licences ne sont pas cumulatives. Pour l'application de ce barème, seules .../.... ».	**« Article 11** **Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminé, en fonction du nombre de licences (hors licences Evénementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, selon le barème suivant :** **De 2 licenciés (obligatoirement majeurs dans ce cas) minimum à 20 licenciés inclus : 1 voix** **De 21 licenciés à 30 licenciés inclus : 2 voix** **De 31 à 40 : 3 voix** **De 41 à 50 : 4 voix** **De 51 à 60: 5 voix** **De 61 à 70: 6 voix** **De 71 à 80 : 7 voix** **De 81 à 90 : 8 voix** **De 91 à 100 : 9 voix** **De 101 à 125 : 10 voix** **De 126 à 150 : 11 voix** **De 151 à 175 : 12 voix** **De 176 à 200 : 13 voix** **De 201 à 250 : 14 voix** **De 251 à 300 : 15 voix** **De 301 à 350 : 16 voix** **De 351 à 400 : 17 voix** **De 401 à 450: 18 voix** **De 451 à 500 : 19 voix** **Pour la tranche allant de 501 à 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 100 licenciés ou fraction de 100 licenciés.** **A partir de 1001 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 500 licenciés ou fraction de 500 licenciés.** **Les tranches de 2 à 20, de 21 à 30 …. et de 451 à 500 licences ne sont pas cumulatives. »**

2) Modification du Barème de décompte des voix des clubs – Article 11

La deuxième modification statutaire proposée par le Conseil d'Administration consiste à donner un peu plus de poids au décompte des voix des clubs disposant d'un plus grand nombre de licences par rapport au barème précédent.

Il s'agit là d'octroyer un avantage en terme de voix aux clubs développant leur quantité de licences.

Une fois encore, la FFVB entend effectuer un rapprochement avec ce qui peut se faire dans d'autres Fédérations, comme celle du Handball notamment.

Interventions :

Claude ROCHE (membre de la CCSR) : demande si les propositions faites en terme de modifications sont une proposition du Conseil d'Administration ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Ce sont les mêmes propositions que celles présentées à Pleumeur-Bodou en Février 2014. Il y a eu des discussions, une validation de la CCSR et service Juridique.

Claude ROCHE (membre de la CCSR) : retire sa demande.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : intervient sur le délai de carence.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Cela devient inapplicable, il faut le retirer du règlement sinon litiges, recours possibles, voire championnat arrêté. C'est pour être au plus près de la réalité.

Jean-Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon) : Cela veut dire qu'on va changer de règlement général au milieu de la saison ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : évoque de la Commission (Exécutive au lieu du CNL) et de son contrôle. Cela concerne bien une exécution.

Yves BOUGET (Président de la FFVB): Ce matin, dans l'additif du rapport moral, cela était écrit, création d'une commission exécutive du ressort du Conseil d'Administration et de son attribution. C'est au CNL de montrer que tous les volets soient représentés dans cette commission exécutive.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : des précisions oui, mais des modifications, cela devient difficile par exemple double participation des jeunes cette année.

Arnaud DAGORNE (Directeur Général) : fait état qu'au Rugby, il y une Assemblée Générale par an mais la capacité de modernisation des Règlements Généraux est confiée au Conseil d'Administration. Les règlements actuels sont à améliorer et sources d'interprétation problématique.

VOTE 6.2. :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

BAREME DES VOIX

NOMBRE DE VOIX

POUR :	**1608**	**(59,71%)**
CONTRE :	1042	(38,69%)
ABSTENTIONS :	43	(1,60%)
Soit un total :	**2693 voix**	

LA RESOLUTION EST REFUSEE - 2/3 DES VOIX

DETAIL RESOLUTION 6.2. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – BAREME DE VOIX – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1608	

7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Contre
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Contre
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	1042	

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention

VOTE 6.2. :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

NOMBRE DE GSA

POUR :	**595**	**(59,86%)**
CONTRE :	381	(38,33%)
ABSTENTIONS :	18	(1,81%)
Soit un total :	**994**	

LA RESOLUTION EST REFUSEE - 2/3 DES VOIX

DETAIL RESOLUTION 6.2. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – BAREME DE VOIX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	08	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour
		Total :	595	

7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Contre
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Contre
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Contre
		Total :	381	

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Abstention

AGE 2014 – POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 3
MODIFICATION CONCERNANT
L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

sur proposition du Conseil de Surveillance approuvée par le Conseil d'Administration.

La modification statutaire 3 consiste à changer la répartition de la composition du Conseil de Surveillance, pour augmenter la quantité d'élus du collège général (de 12 à 15), diminuer celle des collèges particuliers (de 6 à 3), afin de pouvoir répartir la parité sur une plus grande quantité d'élus qu'auparavant (vraisemblablement 15 au lieu de 12).

En l'occurrence cette proposition de modification statutaire remplace :

L'ARTICLE 23 des STATUTS de la FFVB version actuelle :	**Par une nouvelle version de l'ARTICLE 23 des STATUTS de la FFVB**
« Le Conseil de Surveillance est composé des 19 (dix-neuf) membres suivants : - 2 licenciés présidents de ligue régionale, - 2 licenciés présidents de comité départemental, - 2 licenciés administrateurs de la LNV, - obligatoirement 1 licencié au titre de médecin, - 12 membres licenciés (collège général).	**« Le Conseil de Surveillance est composé des 19 (dix-neuf) membres suivants :** **- 1 licencié parmi le collège des présidents de ligue régionale,** **- 1 licencié parmi le collège des présidents de comité départemental,** **- 1 licencié parmi le collège des administrateurs de la LNV,** **- obligatoirement 1 licencié au titre de médecin,** **- 15 membres licenciés (collège général).**
Ils doivent être majeurs et licenciés à la FFVB. Ils sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans, par l'AG Elective de la FFVB convoquée à cet effet, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur.	Ils doivent être majeurs et licenciés à la FFVB. Ils sont élus par l'ensemble des délégués au scrutin secret pour une durée de quatre ans, lors de l'AG Elective de la FFVB convoquée à cet effet, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur.
Cette élection se déroule, pour chacun des collèges, au scrutin plurinominal individuel à deux tours.	**Cette élection se déroule, pour chacun des collèges, au scrutin plurinominal individuel à un tour.**
Leur mandat expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été, en même temps que celui des administrateurs. Ils sont rééligibles.	Leur mandat expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été, en même temps que celui des administrateurs. Ils sont rééligibles.
Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures, sont définies par le Règlement Intérieur.	Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures sont définies par le Règlement Intérieur.
Ne peuvent pas candidater au Conseil de Surveillance les personnes qui ont posé leur candidature au poste d'administrateur.	Ne peuvent pas candidater au Conseil de Surveillance les personnes qui ont posé leur candidature au poste d'administrateur.
Tous les candidats doivent être licenciés à la date de leur candidature. ~~Au premier tour sont élus les candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, dans l'ordre des suffrages recueillis, et dans le respect de la parité.~~ ~~Au deuxième tour sont élus à la majorité relative les candidat(e)s ayant obtenu le plus de voix dans l'ordre des suffrages recueillis~~.	Tous les candidats doivent être licenciés à la date de leur candidature.
La représentation des femmes est garantie au sein du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport de parité tel que défini à l'article 15.1 ci-dessus, par l'ajustement des membres élus au titre des licenciés du collège général. De ce fait, l'attribution des sièges de ce collège se fait en deux temps : - Les postes sont d'abord attribués aux candidats de sexe féminin dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidate jusqu'à, si cela est possible, atteindre, au sein du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'élues prévu par la règle de parité. - Les postes qui restent disponibles après cette première attribution sont ensuite attribués dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidat, masculin ou féminin.	La représentation des femmes est garantie au sein du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport de parité tel que défini à l'article 15.1 ci-dessus, par l'ajustement des membres élus au titre des licenciés du collège général. De ce fait, l'attribution des sièges de ce collège se fait en deux temps : - Les postes sont d'abord attribués aux candidats de sexe féminin dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidate jusqu'à, si cela est possible, atteindre, au sein du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'élues prévu par la règle de parité. - Les postes qui restent disponibles après cette première attribution sont ensuite attribués dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidat, masculin ou féminin. En cas d'égalité de voix, le poste est attribué au candidat le plus jeune.

En cas d'égalité de voix, le poste est attribué au candidat le plus jeune. ~~En aucun cas, un nouveau candidat ne peut se présenter au deuxième tour. Un candidat non élu au premier tour n'a pas à renouveler sa candidature pour le deuxième tour, mais il peut la retirer avant l'ouverture du scrutin~~. Ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance : .../... »	Ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance : .../... »

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

3) Modification de la composition et du mode d'élection des membres du Conseil de Surveillance

La troisième modification statutaire (Article 23) consiste à changer la répartition de la composition du Conseil de Surveillance, **pour augmenter le nombre d'élus du collège général** (passer de 12 à 15), **diminuer celui des collèges particuliers** (passer de 6 à 3), afin de pouvoir répartir la parité sur un plus grande quantité d'élus qu'auparavant (passer de 15 à 12)

C'est une réelle volonté d'ouverture vers le collège général afin d'éviter trop de cumuls d'activité.

Modification également du mode de scrutin, avec le passage d'une élection au scrutin plurinominal individuel à deux tours à une élection au scrutin plurinominal individuel à un tour.

VOTE 6.3. : MODIFICATION CONCERNANT L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOMBRE DE VOIX

POUR :	**2288**	**(89,58%)**
CONTRE :	266	(10,42%)
ABSTENTIONS :	0	

Soit un total (voix en séance) : 2554 voix

DETAIL RESOLUTION 6.3. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total :	266	

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	**Pour**
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	**Pour**
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	**Pour**
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	**Pour**
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	**Pour**
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	**Pour**
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	**Pour**
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	**Pour**
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	**Pour**
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	**Pour**
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	**Pour**
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	**Pour**
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	**Pour**
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	**Pour**
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	**Pour**
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	**Pour**
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	**Pour**
		Total :	**2288**	

VOTE 6.3.2. : MODIFICATION CONCERNANT L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOMBRE DE GSA

POUR :	**892**	**(89,74%)**
CONTRE :	102	(10,26%)
ABSTENTIONS :	0	

Soit un total (voix en séance) : 994 voix

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.3. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour					
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour			Total :	102	
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour					
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Pour					
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					

30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour
		Total :	892	

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur :

Volonté de simplifier l'attribution des voix des GSA en matière d'élection du Conseil d'Administration de la FFVB et des AG fédérales régionales et départementales

STATUTS

Version d'origine	Nouvelle version
- article 11 : AG Fédérale	- article 11 : AG Fédérale
• Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminée, en fonction du nombre de licences (hors licences Evénementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale selon le barème suivant :	• Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminée, en fonction du nombre de licences délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, duquel sont retirées les licences délivrées à titre gratuit, selon le barème suivant :
• Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus.	• Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA : - pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Volley-Ball " - à l'issue de la clôture de la dernière saison Beach Volley pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Beach Volley "
• Sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème.	• sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs affiliés à la FFVB au moment de l'application du barème.
- Article 15-1 : Election CA FFVB	- Article 15-1 : Election CA FFVB
• Sont autorisés à voter les GSA à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème	• sont autorisés à voter les GSA à jour intégralement affiliés et financièrement en règle avec la FFVB de la situation à l'issue de la saison précédente(clôture), au moment de l'application du barème.

Interventions :

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : dit que les articles sont mal rédigés et incomplets. Le paiement direct va permettre d'aller plus vite dans les voix. Il n'y a pas urgence à le faire.

Delphine VIALA (Centre) : demande si les voix sont appliquées aux GSA ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : On n'a rien changé.

VOTE 6.3.2. : VOLONTE DE SIMPLIFIER L'ATTRIBUTION DES VOIX DES GSA EN MATIERE DE L'ELECTION

DECOMPTE EN VOIX

POUR :	**2183**	**(81,06%)**
CONTRE :	488	(18,12%)
ABSTENTIONS :	22	(0,82%)

Soit un total (voix en séance): 2693

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.4. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – SIMPLIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES VOIX DES GSA EN MATIERE DE L'ELECTION DU CA - – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour

10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total :	**488**	

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention

39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	2183	

VOTE 6.3.2. : VOLONTE DE SIMPLIFIER L'ATTRIBUTION DES VOIX DES GSA EN MATIERE DE L'ELECTION DU CA

DECOMPTE EN GSA

POUR :	**774**	**(80,12%)**
CONTRE :	105	(10,87%)
ABSTENTIONS :	87	(9,01%)

Soit un total (voix en séance): 966

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.4. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – SIMPLIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES VOIX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Pour					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour			**Total :**	**105**	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour					
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Pour					
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour					
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Pour					
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Pour					

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Abstention
		Total :	**87**	

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour
		Total :	**774**	

8. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR - ADDITIF

REGLEMENT INTERIEUR	
Version d'origine	**Nouvelle version**
- article 11a AG FFVB • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, après consultation des LRVB, des CDVB et de la LNV, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement (affiliation, engagements et licences). Seront considérés comme n'étant pas à jour financièrement, les GSA qui n'auront pas honoré 30 (trente) jours avant la date de l'AG la totalité de chaque facture ou relevé de compte qui leur a été adressé par le CDVB, la LRVB, la LNV ou la FFVB au plus tard 45 (quarante-cinq) jours avant la date de l'AG FFVB	- article 11a AG FFVB • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la délivrance de leurs licences ou de leurs affiliations ou ré-affiliations. Seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des délégations.
- article 17b Election CA FFVB • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, après consultation des LRVB, des CDVB et de la LNV, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement (affiliation, engagements et licences). Seront considérés comme n'étant pas à jour financièrement, les GSA qui n'auront pas honoré 30 (trente) jours avant la date du 1er tour du scrutin la totalité de chaque relevé de compte qui leur a été adressée par le CDVB, la LRVB, la LNV ou la FFVB au plus tard 45 (quarante-cinq) jours avant la date de l'AG	- article 17b Election CA FFVB • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la délivrance de leurs licences ou celle de leurs affiliations ou ré-affiliations. Seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des GSA.

Avec cette simplification, toute licence correctement réglée donne le droit de vote. La comptabilisation se fait de manière immédiate via le fichier licence, ce qui permet plus de transparence envers les GSA

VOTE . : ADDIFIF AU REGLEMENT INTERIEUR

POUR :	**1639**	**(66,20%)**
CONTRE :	472	(19,06%)
ABSTENTIONS :	365	(14,74%)

Soit un total (voix en séance): 2476

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 7. : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1639	

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
		Total :	**472**	

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	365	

AGO 2014 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – 2.62 SUPPRESSION DU PRINCIPE DU VOTE DE DEFIANCE

Motivations :

- Le Code du Sport prévoit l'obligation pour les statuts et RI des fédérations délégataires d'au moins un processus de renouvellement du Conseil d'Administration (bien entendu en supplément du renouvellement normal de l'olympiade). Les textes actuels de la FFVB en prévoient TROIS, par la convocation qualifiée des porteurs de voix délibératifs de l'Assemblée Générale, par résolution du Conseil de Surveillance, par l'approbation d'un vote de défiance suite au refus du Rapport Moral ou du Rapport Financier.

- Parmi les fédérations délégataires de sport collectif, seules les règes de la FFVB comportent le principe de vote de défiance. Dans le seul Règlement Intérieur de la FFVB, mais absent des statuts et règlement intérieur des instances décentralisées (Ligues Régionales, Comités Départementaux) pourtant organismes réglementairement dépendants de la FFVB. Suppression ou maintien du principe du vote de défiance, l'harmonisation réglementaire devrait s'effectuer.

- La décennie récente démontre à tous les acteurs du Volley-Ball que cette suppression serait gage d'amélioration de la stabilité (présente et future) de la gouvernance de la discipline, son maintien a constitué un frein conséquent au développement et à la structuration de la FFVB.

Intervention :

Claude ROCHE (membre du Conseil de Surveillance) : « *je ne vois pas la relation entre la page 307 et 307-2 et la page 289 où le texte supprime le vote de défiance* ».

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Si l'Assemblée Générale se prononce pour la suppression du vote de défiance, les articles du Règlement Intérieur seront également supprimés.

VOTE : SUPPRESSION VOTE DEFIANCE

POUR :	1045	(40,10%)
CONTRE :	**1447**	**(55,53%)**
ABSTENTIONS :	114	(4,37%)

Soit un total (voix en séance): 2606

LA RESOLUTION EST REPOUSSEE

DETAIL RESOLUTION 7. : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – SUPPRESSION DU VOTE DE DEFIANCE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1045	

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Contre
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Contre
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	1447	

3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	114	

Claude ROCHE (membre du Conseil de Surveillance) : intervient sur l'article 42 page 262.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : lui répond qu'il n'y a pas de modification dans les Statuts, ni le Règlement Intérieur.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : passe à la présentation de la Convention FFVB/ LNV et son avenant.

9. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION FFVB/LNV

Convention FFVB/LNV :

Avenant N°1 à la convention FFVB/LNV :

VOTE 8 : ACCORD SUR PROPOSITION ET SON AVENANT N°1

POUR :	**1731**	**(68,64%)**
CONTRE :	167	(6,62%)
ABSTENTIONS :	624	(24,74%)

Soit un total (voix en séance): 2522

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 8. : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION FFVB/LNV

3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1731	

27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
		Total :	167	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	624	

Interventions :

M. MEYER (Alsace) intervient sur la convention. Il souhaite connaitre la procédure pour une licence des clubs Pro et son fonctionnement.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : la convention est validée par le Ministère sous réserve des AG FFVB et LNV.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : elle est maintenant définitivement adoptée. La décision revient au Conseil d'Administration sur les modalités pratiques de la licence Pro.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : rappelle que c'est une Assemblée Générale, on respecte la Fédération, puis il donne la parole au Directeur Technique National afin de parler des projets fédéraux et du PES.

10. PROJETS FEDERAUX – PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Cyrille BOULONGNE (Directeur Technique National) :

« Monsieur le Président de la Fédération, Mesdames et Messieurs les délégués,

Vous restituer la vie interne d'une Direction Technique Nationale est un exercice nécessairement un peu réducteur. J'ai donc plutôt choisi aujourd'hui de partager avec vous une vision de l'avenir de nos sports. Je souhaite à cet égard porter la parole des cadres techniques qui ont, la semaine dernière vous le savez, tenu leur colloque annuel et exprimé de façon constructive leur volonté d'unité professionnelle au service de la Fédération Française de Volley-Ball.

Pourtant le chemin était difficile :

- *délimitation du périmètre d'intervention des fonctionnaires de l'Etat au regard de leurs droits et devoirs,*
- *réorganisation du mode de fonctionnement interne de la DTN qui inclue : la remise à plat des compléments de salaires fédéraux, le renforcement de la permanence au siège fédéral par l'arrivée de cadres compétents dégagés de toute vision partisane,*
- *validation d'un PES novateur qui inclue : la création d'un Centre Fédéral à l'INSEP à horizon 2017, la re-qualification des Pôles France Jeunes, dont il faut souligner que l'appellation n'existe pas dans le code du sport, en Pôles Espoir, l'ouverture possible aux structures associées et l'introduction de la bivalence,*
- *prise de responsabilités quant à la constitution des staffs d'EDF Senior et Jeune avec une ouverture vers le secteur privé afin d'améliorer l'interaction entre les différents experts de la performance qu'il s'agisse de la filière fédérale ou de celle des clubs. Passer de la filière d'accès au haut niveau c'est en effet passer d'une logique de structure à une logique d'ouverture, de responsabilité et de performance*

Sachez que pour cibler son accompagnement, l'Etat a retenu 5 critères de classification des fédérations sportives :

1/ les sports loisirs et régionaux : ex : la pelote basque,
2/ les fédérations sans objet de performance sportive de HN : ex : les fédérations affinitaires,
3/ les fédérations performantes à HN et qui sont, à ce titre, soutenues par l'Etat : ex : la natation, le handball… disons les fédérations olympiques

4/ les fédérations efficientes au regard de l'investissement de l'Etat : pas de performance mais un modèle de développement et de structuration fort ex : le badminton
5/ enfin les fédérations dépendantes du soutien de l'Etat et non performantes au regard du sport de haut niveau : le hockey sur glace, le hockey sur gazon, le football américain et le Volley-Ball qui toutefois développe une réelle ambition reconnue, et dont le taux de soutien est de 22,68 % selon le rapport de la cour des comptes de janvier 2013. Ce taux de soutien allant de 94,32% (pentathlon moderne) à 0,74 % (tennis) ; soulignons que la FFVB occupe ainsi le 10ème rang des 31 fédérations olympiques.

Pour ce qui est de la performance la FFVB vient de gagner, grâce au 6/6 masculin, une vraie reconnaissance institutionnelle ; les institutions pourront désormais découvrir notre ambition pour le beach-volley et, à plus long terme, pour le 6/6 féminin. C'est la raison pour laquelle notre PES a été validé et est soutenu.

Ne nous trompons pas, notre situation reste très fragile et préoccupante et il nous faut poursuivre nos efforts. Il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. Car la stratégie d'investissement de l'Etat est claire : accompagner uniquement les bons élèves.

Nous sommes donc en droit de nous interroger : quel impact pourra résulter de cette stratégie étatique à l'occasion de la négociation de la CO ?
Aujourd'hui les résultats de l'équipe de France masculine nous autorisent à espérer un accompagnement ciblé. Preuve en est que nous serons présents au séminaire organisé les 14, 15 & 16 octobre prochains ; il est dédié aux fédérations olympiques en capacité de nourrir le palmarès de la délégation française.

Le représentant de notre ministère, présent au colloque des CT a été très clair et direct s'agissant des faiblesses affectant le regard ministériel sur notre fédération. Il l'a exprimé devant les cadres techniques.
Je me permets donc de reprendre ces dires pour vous en porter le témoignage, chacun jugera de ces propos en son âme et conscience :

- *difficulté à performer dans la durée lors des compétitions sportives internationales de référence en dehors des seniors masculins (ce qui est déjà, je viens de le souligner, une avancée significative par rapport à l'année dernière),*
- *difficulté à accroitre le nombre de ses licenciés et de structurer son développement,*
- *difficulté à s'armer face à la conjoncture économique et de sortir d'une culture de dépendance publique,*
- *difficulté se fédérer autour d'un projet commun et d'une permanence politique.*

Ses remarques peuvent paraître abruptes.
Elles sont en réalité la raison même pour laquelle nous devons espérer, car notre potentiel est immense !
Le dernier colloque des cadres techniques n'a d'ailleurs fait que renforcer ma confiance dans le potentiel de notre fédération et dans la capacité de l'ensemble de ses cadres à lui apporter une réelle valeur ajoutée.

En effet :

- *nous sommes un sport olympique : l'un des sports collectifs olympiques les plus concurrentiels à l'échelle internationale,*
- *nous sommes le seul sport collectif olympique qui offre 6 portes de qualification : trois fois plus que n'importe quel autre sport collectif,*
- *nous sommes un sport populaire pratiqué spontanément avec enthousiasme par des personnes d'âges variés, par des groupes mixtes d'hommes et de femmes dans n'importe quel lieu : au collège, sur la plage…*
- *enfin notre sport porte des valeurs sociales et éducatives uniques :*
  - ✓ *pas seulement celles des sports collectifs,*
  - ✓ *pas seulement celles des sports sans contact et sans violence*

✓ *mais le volley bail est un sport particulier où la faute individuelle coûte systématiquement un point à l'équipe, mais une équipe dotée d'une ambition collective et partagée qui se comprend ne lâche rien et performe. Ils l'ont démontré il y a peu.*

C'est cette responsabilité individuelle au regard de l'efficience collective que je souhaite faire partager à l'ensemble de l'encadrement technique. Je suis, aujourd'hui, convaincu que nous y parviendrons.
Ce principe est fondamental. C'est le premier impératif de la réussite de notre projet.

S'engager individuellement pour le bien commun. Voilà une idée forte. Cette valeur, nous la défendons :

- *toujours dans notre quotidien d'entraîneurs, d'arbitres, de dirigeants ou de bénévoles sans oublier les salariés dont les compétences et l'investissement n'est plus à démontrer,*
- *parfois dans nos cohérences de territoires entre nos clubs, nos comités ou nos régions,*
- *mais jamais en définitive à l'échelle d'UNE olympiade et d'UNE fédération.*

La première clé de notre succès est donc celle de l'engagement durable, continué et de la responsabilité collective. Acceptons de ne pas être d'accord sur tout mais faisons en sorte que de nos désaccords, loin d'engendrer l'inaction ou le manque d'engagement, fassent émergent des débats d'une grande richesse plutôt que des clivages inutiles :

- *entre techniciens et élus par exemple,*
- *entre élus régionaux et élus du siège fédéral,*
- *entre clubs et fédération.*

D'une manière générale, la réussite du projet fédéral nous appartient ! Nous sommes un sport d'équipe ! Nous ne réussirons qu'ensemble !

Pour ce qui est de la DTN, nous sommes en ordre de marche. Notre engagement se fera donc au service de la fédération et à vos côtés. Ma volonté est claire :

- *replacer les clubs au cœur du dispositif de formation des joueurs,*
- *accompagner, inciter (sans jamais se substituer) les représentants territoriaux dans leur volonté de structuration.*

Je vous parle d'engagement collectif. Mais l'engagement collectif n'est valable que s'il est orienté vers un but clair. Ce but c'est de performer au plus haut niveau et à tous les niveaux.

L'objectif pour la fédération est de se placer dans le peloton de tête des nations mondiales.
Les priorités sont désormais explicites. Du point de vue de la production de performance il s'agit de viser :

- *Rio où l'EDF 6/6 masculine doit décrocher une médaille historique,*
- *Rio où les EDF beach masculines et féminines conservent une chance ténue, mais réelle de se qualifier et de nous représenter au plus haut niveau*
- *Tokyo où l'EDF 6/6 féminine pourra espérer se qualifier à condition de s'être distinguée au préalable aux CE de 2019 que la FFVB souhaite organiser sur son territoire.*

Du point de vue de la structuration destinée à soutenir nos objectifs olympiques, il s'agit de créer un Centre Fédéral unique masculin et féminin, indoor et beach à l'horizon 2017 à l'INSEP.

En sus des raisons profondes qui orientent ce choix, il est nécessaire de préciser le contexte politique dans lequel il s'inscrit :
- en effet dans le cadre du grand INSEP et de la fusion probable du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées, des incertitudes devront être levées par les collectivités territoriales

concernées et par le MS quant à la présence de 2 CREPS avec une forte activité volley-ball sur un seul territoire...

- *dans cette incertitude latente, seule la permanence de la tête de réseau est aujourd'hui assurée l'intégrer c'est donc protéger nos structures.*

Si dans la mouture initiale du projet que j'ai défendu, je n'ai jamais eu aucun doute quant aux avantages que représente l'INSEP :

- *en termes d'accompagnement des athlètes (double projet, médical, préparation physique et culture de la performance),*
- *en termes d'accompagnement des staffs techniques (formation continue, émulation avec les autres disciplines),*
- *en termes de culture olympique qui nous est défaillante (50% des médaillés olympiques viennent de l'INSEP),*
- *en termes de mutualisation et d'émulation interne de nos ressources humaines et en termes de visibilité internationale,*
- *en termes de rayonnement et de pertinence géographique, puisque notre territoire reste centralisé,*
- *en terme, enfin, de lobbying auprès de notre ministère de tutelle*

... je conçois en revanche :

- *que les aspects sportifs n'étaient pas assez protégés : la construction de nouveaux bâtiments permettra de lever ce doute,*
- *que les aspects humains étaient traités trop abruptement : trois années pour préparer la transition permettront de lever ces difficultés que nous avons entendues*

Chapeautant presque l'excellence sportive, qui constitue en définitive le plus puissant vecteur de sa croissance, le développement est l'affaire de tous les cadres d'Etat.

Promouvoir le sport pour le plus grand nombre à travers :

- *les bassins de pratique,*
- *la conquête de nouveaux publics,*
- *la facilitation de la prise de licence et les moyens de notre croissance en ce domaine.*

Promouvoir les métiers du sport et l'employabilité, Voici autant de pistes de réflexion qui doivent nous permettre :

- *de réussir un développement cohérent à l'échelle du territoire,*
- *de promouvoir et médiatiser les différentes pratiques,*
- *de renforcer la crédibilité de notre tissu associatif en cette période au contexte si difficile,*
- *d'inclure les thématiques ministérielles (fair-play, éthique, violence, féminisation) comme autant d'opportunités de développement à saisir.*

Après une année éprouvante, mais néanmoins exaltante à certains égards, nous devons envisager les années à venir comme celles de la reconstruction, de l'ambition et de la performance qui ne sauraient être limitées aux seuls terrains de jeux.

Je puis vous assurer que je pense que le temps de l'apaisement est venu et qu'il convient désormais que, chacun dans le cadre de nos responsabilités respectives, nous unissions nos forces pour écarter tout risque de les diviser.

Oeuvrons à la réussite du volley français afin qu'elle devienne la Nôtre et que, à juste titre, nous en soyions fiers.

Sachez que vous pouvez compter sur mon engagement.

Sachez que vous pouvez compter sur ma présence sur vos territoires pour expliciter concrètement la mise en œuvre du projet fédéral incluant le PES.

Sachez que vous pouvez compter sur l'unité et l'intégrité professionnelle de la DTN pour vous permettre de poser et de porter les bases d'un avenir durablement performant.

Soyons conscients que nous devons relever aujourd'hui le défi d'inscrire notre contribution dans l'histoire de notre fédération et de nos sports.

Merci pour votre attention. »

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : laisse la parole à Alain DE FABRY (Secrétaire Général)

11. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) présente les documents suivants :

Rapport de la CCS

Proposition - Compétitions nationales 2014/2015 :

Projet de structuration des zones sportives : pas de vote

TQCN : application mais pas de vote

VOTE 9.1 : RAPPORT GENERAL DE LA CCS (PAGES 211 A 218)

POUR :	**1569**	**(60,21%)**
CONTRE :	510	(19,57%)
ABSTENTIONS :	527	(20,22%)
Soit un total (voix en séance):		**2606**

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 9. : MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour						50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour			**Total :**	**510**		51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour						52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour								Total :	527	
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1569											

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) soumet les vœux retenus par le Comité des Vœux.

Rapport du Comité des vœux

12. VŒUX (GSA) DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : « On va essayer de ne pas intervenir sur les vœux ».

VŒU N°1 – RESOLUTION 10
CLUB ASPTT MULHOUSE - ACCESSION EN ELITE FEMININE

POUR :	712
CONTRE :	**903**
ABSTENTIONS :	991
Soit un total (voix en séance):	**2606**

LE VŒU EST REFUSE

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°1

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour	25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour	26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour	43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour						28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
							Total :	**903**		29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
		Total :	**712**							30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
										31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
										32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
										36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
										44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
										45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
										47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
										48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
										54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Abstention
												Total :	**991**	

VŒU N°2 - RESOLUTION 10
LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE
DISTINGUER LA PRATIQUE « LOISIR » COMPETIVITE ET LA PRATIQUE DETENTE-SANTE

POUR :	644
CONTRE :	**1456**
ABSTENTIONS :	506
Soit un total (voix en séance):	**2606**

LE VŒU EST REPOUSSE

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°2

8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	**644**	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	**1456**	

7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Abstention
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	**506**	

VŒU N°3 - RESOLUTION 10
VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL
CHAMPIONNAT ELITE FEMININ

LE VŒU EST RETIRE

VŒU N°4 - RESOLUTION 10
AS SP ENTREMONT RIXHEIM
EXTENSION DE L'ARTICLE 8.7 RGEN (QUALIFICATION DES JOUEURS)

LE VŒU EST RETIRE

VŒU N°5 - - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX GSA AYANT 2 EQUIPES NATIONALES

LE VŒU EST RETIRE

VŒU N°6 - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
UNION DE GROUPEMENT SPORTIF (UGS)

LE VŒU EST RETIRE

VŒU N°7 - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
FRAIS DE DOSSIER ADMINISTRATIF DE JOUEUR ETRANGER

LE VŒU EST RETIRE

VŒU N°8 - RESOLUTION 10
BUSSY VOLLEY
CHALLENGE DE FRANCE VETERANS

POUR : **1781**

CONTRE : 114

ABSTENTIONS : 479

Soit un total (voix en séance): **2374**

LE VŒU EST ADOPTE

8. Club 0773767 BUSSY VOLLEY (Ligue Ile-de-France)

Secteur : Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN - CCS)
Challenge de France Vétérans
Avis de la Ligue : Favorable
Date : 06/12/2013

---

les nécessaires s'il y en a...
A voir ...
Intégrer le calendrier du Challenge de France Vétérans dans le calendrier général de la FFVB ou des ligues afin de permettre à cette épreuve de s'articuler aux mieux avec les autres compétitions FFVB. En effet, beaucoup de vétérans participent déjà comme joueurs ou entraineurs aux compétitions FFVB et se trouvent en difficulté pour prendre part au Challenge de France Vétérans.
juillet 2014
Aucun financement nécessaire

Avis de commission centrale concernée : favorable si cette compétition se transforme en véritable championnat qualificatif

Avis du Comité des vœux : PRESENTATION – championnat complet – licence compétition VB en charge de la CCS – type coupe de france

Avis du Conseil d'Administration : AVIS DE PRINCIPE DEMANDÉ A L'AG

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°8

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
		Total :	114	
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	479	

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°8 (SUITE)

31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1781	

VŒU N°9 - RESOLUTION 10
COMITE DEPARTEMENTAL 049
NOUVELLE CATEGORIE DE LICENCE
VOLLEY SPORT SANTE

POUR :	606
CONTRE :	**1442**
ABSTENTIONS :	456
Soit un total (voix en séance):	**2504**

LE VŒU EST REFUSE

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°9

10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	606	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	1442	

16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Abstention
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	456	

M. DE FABRY (Secrétaire Général) souhaite faire un appel des délégations afin de connaitre le nombre de voix en séance avant l'adoption des règlements.

Absents : Michel DINEAUX (Aquitaine – 56 voix)/Bernard PLISSET-Thierry GUENEAU-Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE (Bourgogne – 67 voix)/David QUINTIN-Pierrick HAMON (Bretagne – 167 voix)/Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur – 52 voix)/Didier SAPIN-GUILBARD- Michèle GIRAUD-BAHUET (Poitou-Charentes – 70 voix)/Christine MOURADIAN (Provence – 43 voix). M. BARRAQUET représentant la Basse-Normandie n'est pas venu à cette AG.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : « avons-nous encore le quorum ? »

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : il n'y a pas de quorum

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance) : fait le constat qu'il ne reste plus que deux personnes de la CSOEAG.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : répond que ce n'est pas une commission qui donne la règle, il n'y a donc pas de sanction.

Interventions

Didier DECONNINCK (Flandres) signale qu'une modification a été faite sur le point 8.8 mais que cela n'avait pas été présenté à Pleumeur-Bodou.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : explique que ce texte devrait être dans les règlements régionaux. Puis, il fait l'historique du texte.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : le championnat est commencé, les textes n'ont pas été approuvés. Les clubs ne voudront plus monter en N3.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : Le texte a été diffusé courant Juillet.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : Le point de règlement est en contradiction avec d'autres points.

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGEN - PAGES 314 A 363

POUR :	**984**
CONTRE :	643
ABSTENTIONS :	380
Soit un total (voix en séance):	**2007**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGEN

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
		Total	984	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Contre
		Total	643	

13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Abstention
		Total	380	

Modifications du RGLIGA :

Un **nouveau document** a été remis le matin à l'émargement. Il s'agit de la version validée par la CCSR, et le Service Juridique.

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : intervient sur l'Article 29

RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGLIGA

POUR :	**1578**
CONTRE :	207
ABSTENTIONS :	273
Soit un total (voix en séance):	**2058**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGLIGA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total	207	

19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total	273	

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGLIGA (SUITE)

44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total	1578	

Modifications du RGA :

Un nouvel **additif** a été remis le matin à l'émargement.

Départ d'un représentant d'Ile de France (Sébastien GONÇALVES – 130 voix)

RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGA

POUR :	**1641**
CONTRE :	84
ABSTENTIONS :	106
Soit un total (voix en séance):	**1831**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1641	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
		Total :	106	

Modifications du RGB

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGB

POUR :	**1030**
CONTRE :	53
ABSTENTIONS :	748
Soit un total (voix en séance):	**1831**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGB

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1030	

17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre

3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Abstention
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
		Total :	748	

Modifications du RG CCEE :

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGEE	
POUR :	**993**
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	805
Soit un total (voix en séance):	**1798**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGEE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	993	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total :	805	

Modifications du RG DNACG :

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RG DNACG

POUR :	**1012**
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	819
Soit un total (voix en séance):	**1831**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RG DNACG

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	**1012**	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
		Total :	**819**	

Modifications du RGF :

RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGF

LE VOTE EST RETIRE CAR IL N'A PAS ETE VISE PAR LE PRESIDENT DE LA CCF

PROJET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (POUR INFORMATION)

POUR :	**1953**
CONTRE :	84
ABSTENTIONS :	54
Soit un total (voix en séance):	**2091**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS PROJET RI CONSEIL DE SURVEILLANCE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total :	54	

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS PROJET RI CONSEIL DE SURVEILLANCE (SUITE)

34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1953	

Les règlements sont accessibles sur le site de la FFVB :

http://extranet.ffvb.org/front/196-37-1-Manuel-Juridique-FFVB

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : retire le point qui était mis à l'ordre du jour pour la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

Christian ALBE (Languedoc-Roussillon) souhaite savoir pour le prochain mandat s'il s'agit de la même personne.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : répond par l'affirmative.

Guillaume BITON (Midi-Pyrénées) intervient à la demande de la délégation de la Ligue d'Aquitaine. Il souhaite connaître la date de la prochaine Assemblée Générale.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : L'assemblée Générale se déroulera en Aquitaine, la date reste à être fixer.

Alain ARIA (Provence) : souhaite connaître la période ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Entre fin mai et début Juin 2015. O*n m'a demandé d'écouter donc j'écoute. Mais je ne reste pas persuadé que cela soit bien*.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Il y avait un certains nombres d'avantages à avancer l'AG. Il faut tenir en mémoire le vote du budget plus tôt et cela laisse le temps aux Ligues et aux clubs de préparer la saison. Il indique que cela sera l'objet d'un débat en Conseil d'Administration.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : souhaite savoir qui pilote le projet des licences à paiement direct ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : le service comptable et le référent Jean-Paul DUBIER.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : demande qui elle est la personne salariée en charge du suivi ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : aucune ; c'est un traitement lourd sur une période courte.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : interroge le Président sur la perception de ce projet.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Bonne perception, mais il reste un progrès à faire sur l'automatisation ?

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : indique que les clubs sont en difficultés.

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : explique l'historique du fonctionnement et des difficultés des clubs (5 à 10 par jour). Il précise que les demandes ont été traitées sous 24h. Tous les

soucis rencontrés par les clubs, étaient des erreurs de manipulation ou de compréhension du système. Il signale qu'à la comptabilité, une personne de plus pour la gestion.

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : souhaite savoir s'il y aura une adaptation à la pratique du terrain. Pour les gros clubs, ce sont 2 à 3 personnes qui gèrent les paniers. Est-ce au club de se plier à l'application ?

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : se positionne vers une meilleure application afin de répondre au terrain.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : souhaite comprendre le timing.

Jean-Michel ROUILLE (Côte d'Azur) : intervient sur le règlement par chèque où il juge que le débit d'exécution par chèque est trop lent.

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : indique l'acheminement comptable du paiement par chèque (entrée en comptabilité puis validation immédiate).

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : donne lecture d'un message des clubs sur leurs mécontentements sur les dates choisies par la CCS de la Coupe de France Jeunes. Ils souhaitent changer la date ou faire un report.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : Indiquer l'approbation des clubs, puis il fait l'état des calendriers. Il dit que la CCS rencontre des difficultés avec le calendrier liées aux internationaux.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : fait un discours de clôture.

« Mesdames, Messieurs, donc je voulais vous remercier pour votre participation active pour cette 74ème Assemblée Générale. Je suis heureux que cette Assemblée Générale ait permis à travers vos votes d'assurer une certaine stabilité de gouvernance à notre Fédération. Je reste cependant inquiet que le projet n'ai pas réussi à convaincre plus de 50 % de nos délégués. C'est désormais le challenge qui revient à l'équipe en place, parvenir à changer cet équilibre néfaste pour notre futur en libérant la parole au sein de la Fédération Française de Volley-Ball et en associant tous les acteurs afin de rechercher un consensus permettant de partager ensemble la rénovation de notre Volley. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour dans nos régions »

Puis **Christian CHEBASSIER (Trésorier Général)** prend la parole pour informer l'AG de la distinction de Sylvie PROUVÉ : Médaille du Travail pour ses 20 ans d'engagement à la FFVB. La remise de la médaille a eu lieu au siège fédéral en présence des salariés et des élus.

Puis Yves **BOUGET (Président)** clôture l'Assemblée Générale à 18h45.

Le Président de la Commission de Contrôle des Assemblées Générales et des Opérations Electorales

Georges GUILLET

Le Président,	Le Secrétaire Général,
Yves BOUGET	**Alain DE FABRY**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ET DES ASSEMBLEES GENERALES

Composition de la CSOEAG :

Georges GUILLET	Président de la CSOEAG
René CORNIC	Membre de la CSOEAG
Serge CORVISIER	Membre de la CSOEAG
Claude DENGREVILLE	Membre de la CSOEAG
Elisabeth ROSSI	Membre de la CSOEAG

Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL – SAMEDI 4 OCTOBRE 2014 AU CNOSF.

Ligues absentes et/ou non votantes :

AUVERGNE, CORSE, FRANCHE-COMTE, RHONE-ALPES, GUADELOUPE, GUYANE, ILES DU NORD, MARTINIQUE, MAYOTTE, NOUVELLE-CALEDONIE, ST-PIERRE ET MIQUELON, WALLIS ET FUTUNA.

Voix.

Le total des voix représentées est de 2741. Le total des voix en séance est de 2693 (1 délégué, M. LE BALC'H, Haute-Normandie non licencié : 18 voix et 1 délégué, M. BARRAQUET, Basse Normandie absent : 30 voix).

Irrégularités.
Elles concernent les votes de l'après-midi à partir d'environ 16H30.

La CSOEAG a constaté que des délégués étaient en possession des boîtiers électroniques de leurs collègues délégués absents momentanément de la salle ou ayant quitté définitivement l'AG.
Un pointage précis des votes électroniques avec les départs de certains délégués mettrait peut être en évidence l'utilisation d'un, voire plusieurs boîtiers supplémentaires par la même personne.

La commission rappelle à ce sujet que les boîtiers électroniques de vote sont remis ominativement à des représentants élus (les délégués) par les GSA pour les représenter. A aucun moment, le délégué absent ne peut donner pouvoir à un de ses collègues pour voter à son nom. Encore moins à une personne n'ayant pas la qualité de délégué!

Par ailleurs, au cours des débats plusieurs personnes n'étant pas des délégués ont pris la parole sans autorisation préalable du Président de séance.

Conformément à l'article 31 des statuts la CSOEAG demande que ses observations soient inscrites au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale.

René CORNIC
Membre de la CSOEAG

Georges GUILLET
Président de la CSOEAG